



Conseil Municipal du lundi 17 novembre 2025

*Le Conseil municipal de la ville d'Olivet a été convoqué le lundi 10 novembre 2025
pour le lundi 17 novembre 2025 à 18 heures 30*

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Approbation des procès-verbaux des séances des 30 juin 2025 et 29 septembre 2025

Ordre du jour

DÉLIBÉRATIONS :

1. SANTÉ ET PRÉVENTION – FOULÉES ROSES 2025 – DON À LA LIGUE CONTRE LE CANCER – APPROBATION

Rapporteur : Marie ALLAIRE

2. CULTURE – MÉMORIAL DE LA SHOAH – VERSEMENT D'UN DON – APPROBATION

Rapporteur : Nicole GUIBOURGÉ

3. CULTURE – PACT 2025 – CONVENTION À PASSER AVEC LA COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER

Rapporteur : Lyda MEUNIER

4. RESSOURCES HUMAINES – RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES – INFORMATION

Rapporteur : Amélie PLOUZENNEC

5. FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – PERTE SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES – APPROBATION

Rapporteur : Fabien GASNIER

6. FINANCES – BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL – RÉGULARISATION DE L'ACTIF ET DES AMORTISSEMENTS APRÈS INVENTAIRE – APPROBATION

Rapporteur : Fabien GASNIER

7. FINANCES – BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – APPROBATION

Rapporteur : Fabien GASNIER

8. FINANCES – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL – DÉBAT DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 – INFORMATION

Rapporteur : Fabien GASNIER

9. RESSOURCES HUMAINES – PARTICIPATION À L'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE LANCÉ PAR LE CDG 45 POUR LE RISQUE SANTÉ – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER

Rapporteur : Laëtitia GOURBE

10. RESSOURCES HUMAINES – PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER

Rapporteur : Laëtitia GOURBE

11. DÉCISIONS DU MAIRE – INFORMATION

Rapporteur : Matthieu SCHLESINGER

**PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2025**

Le Conseil Municipal d'OLIVET (Loiret), légalement convoqué le 10/11/2025, s'est réuni Salle Yvremont, Centre Culturel l'Alliage, lieu de cette séance, à 18 h 30, sous la présidence de monsieur Matthieu SCHLESINGER, Maire.

Présents :

Matthieu SCHLESINGER, Cécile ADELLE, Michel LECLERCQ, Rolande BOUBAULT, Marie ALLAIRE, Stéphane BOURDILLAULT, Laëtitia GOURBE, Stéphane VENDRISSE, Romain SOULAS (à partir de la deuxième délibération), Fabien GASNIER, Lyda MEUNIER, Damien DENOUX, Lélia DEBACKER, Pierre GOULLIAUD, Allain-Gérald FAUX, Hervé LE GOFF, Viviane YAYENDE, Nicole GUIBOURGÉ, Anne FOUANT, Emmanuel TASKY, Lucie LAMARRE-LEVASSEUR (à partir de la 4e délibération), Nicole CHAYOT, François GUERRIER, Amélie PLOUZENNEC, André BENHENNA, Dominique ADELINE, Denis CHAUMETTE, Sylvie THILLOUX (à partir de la 4e délibération), Chantal BLOT, Vivien PELLETIER, Gile DE SOUSA, Dominique RAGON.

. nombre de conseillers municipaux	: 35
. nombre de présents à la 1 ^{ère} délibération	: 29
. quorum	: 18

Procuration(s) :

Sandrine LEROUGE à Marie ALLAIRE, Jean-Michel PELLÉ à Fabien GASNIER, Émilie NDIAYE à Chantal BLOT.

Le Maire de la ville d'Olivet certifie que la liste des délibérations examinées par le Conseil municipal a été affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le 24 novembre 2025, conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Il certifie en outre, que les formalités prescrites par les articles L.2121-7 à L.2121-25 du code général des collectivités territoriales ont été observées pour la convocation à la réunion du Conseil.

Le Maire : Matthieu SCHLESINGER

La séance est ouverte à 18 h 30.

Il est procédé à l'appel des présents et à la lecture des pouvoirs.

M. SCHLESINGER : Bonsoir à toutes et tous. Merci d'être présents ce soir. Merci au public d'être présent. Je crois que c'est la première fois qu'on est aussi nombreux dans le public depuis le début du mandat. Je ne sais pas pourquoi mais en tout cas, cela fait plaisir que les gens viennent s'intéresser à nos échanges. J'ouvre la séance par l'appel. Je fais circuler, comme d'habitude, la feuille de présence.

Désignation du Secrétaire de séance

M. SCHLESINGER : Madame Marie ALLAIRE est désignée en qualité de secrétaire. Les prochains secrétaires de séance seront, pour le Conseil du mois de décembre, Stéphane BOURDILLAUT, et pour le dernier Conseil du mandat, normalement celui du 9 février 2026, Laëtitia GOURBE.

Approbation des procès-verbaux des séances des 30 juin 2025 et 29 septembre 2025

M. SCHLESINGER : Nous avons des procès-verbaux à adopter : le procès-verbal du 30 juin 2025 et le procès-verbal du 29 septembre 2025. Est-ce que l'un ou l'autre appelle des commentaires ou des remarques ? Il n'y en a pas, ils sont approuvés et je vous en remercie. Nous pouvons prendre le premier point à l'ordre du jour. Lyda MEUNIER est arrivée.

DÉLIBÉRATIONS

Point n° 1 : SANTÉ ET PRÉVENTION – FOULÉES ROSES 2025 – DON À LA LIGUE CONTRE LE CANCER – APPROBATION

(délibération n° DEL_2025_11_01)

M. SCHLESINGER : Je passe la parole à Marie ALLAIRE.

M. ALLAIRE : Merci monsieur le Maire. C'est la traditionnelle délibération sur les Foulées roses avec le don à la Ligue contre le Cancer et avec l'approbation de ce don magnifique et habituel maintenant. La présente délibération a pour objet d'approuver le versement d'un don au Comité départemental de la Ligue contre le Cancer, à la suite de l'édition 2025, des Foulées roses que je ne vous présente plus : un événement festif intergénérationnel où on marche, on court, on est en rose, on fait la fête.

Un moment magnifique, sous le soleil, cette année, qui était vraiment un grand moment de joie pour tous !

Un petit flash-back : à savoir que nous aurons eu 613 000 €, depuis le début des Foulées roses, qui auront été reversés. Et un chiffre important également : 67 579 participants. Je pense qu'on peut se féliciter d'avoir un tel événement d'envergure, d'être là pour la Ligue contre le Cancer, d'être là pour les malades. C'est vrai que c'est un projet magnifique que le service des sports et la communication également, que tout le monde a eu à cœur de faire évoluer et prospérer, malgré -je vous le rappelle- deux éditions un petit peu difficiles en 2020 et 2021, avec des Foulées roses un petit peu dématérialisées. On avait réussi à rebondir et à maintenir notre don à la Ligue contre le Cancer. C'est vrai que c'étaient des moments un petit peu différents mais toujours une cohésion présente pour les malades.

Comme d'habitude, 33 % de la somme sera versée pour de l'aide aux familles, 33 % pour des soins de support et le tiers restant pour la recherche. La thématique n'est pas encore définie cette année, elle le sera lors du prochain Conseil d'administration de la Ligue contre le Cancer qui a lieu jeudi, mais d'après mes informations, il y a plusieurs projets en lien avec le centre de biophysique moléculaire (CBM) et le centre national de la recherche scientifique (CNRS) qui sont en cours. Je vous remercie.

M. SCHLESINGER : Merci beaucoup Marie. Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions ? Il n'y en a pas, je vous consulte. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Pas de vote contre. Des abstentions ? Pas d'abstention. C'est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

Mme Marie ALLAIRE, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

La présente délibération a pour objet d'approuver le versement d'un don au comité départemental de la Ligue contre le cancer à la suite de l'édition 2025 des « Foulées roses ».

La 11e édition des "Foulées roses" a accueilli 7 500 participants (coureurs et marcheurs). Evènement festif intergénérationnel, cette manifestation permet de sensibiliser aux bienfaits de l'activité physique sur la prévention des cancers, notamment féminins. Cet évènement permet de collecter des dons pour la Ligue contre le cancer.

Cette manifestation a pris la forme de deux marches de 3 km et 5,5 km ainsi que deux courses de 5,5 km et de 10 km, le dimanche 5 octobre 2025.

Des frais d'inscription ont été demandés aux participants. En parallèle, la Commune a démarché des partenaires afin de soutenir l'organisation de l'événement.

La somme de 70 000 € peut être versée au comité départemental du Loiret de la Ligue contre le cancer.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le versement d'un don de 70 000 € au comité départemental du Loiret de la Ligue contre le cancer ;
- d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à accomplir les formalités nécessaires à cet effet.

Ce dossier a été présenté à la commission santé et prévention du 13 octobre 2025 et à la commission générale (finances) du 4 novembre 2025.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le versement d'un don de 70 000 € au comité départemental du Loiret de la Ligue contre le cancer et autorise le Maire ou l'adjoint délégué à accomplir les formalités nécessaires à cet effet.

Point n° 2 : CULTURE – MÉMORIAL DE LA SHOAH – VERSEMENT D’UN DON – APPROBATION

(délibération n° DEL_2025_11_02)

M. SCHLESINGER : Nous pouvons prendre le point n° 2 et je passe la parole à Nicole GUIBOURGÉ.

N. GUIBOURGÉ : Merci monsieur le Maire. La présente délibération a pour objet d’approuver le versement d’un don au mémorial de la Shoah, affecté au centre de recherche et de documentation sur les camps d’internement et la déportation juive dans le Loiret, le CERCIL. Depuis 2013, la commune d’Olivet soutient le CERCIL, centre d’histoire sur les camps d’internement dans le Loiret et musée mémorial des enfants du Vel d’Hiv. Ce lieu a été conçu pour être un lieu de recherche, de mémoire et d’éducation, indispensable pour les générations futures. En 2017, le CERCIL a été intégré au mémorial de la Shoah, et la commune d’Olivet continue d’apporter son soutien, en proposant de verser un don de 2 300 €. Ce don est calculé sur la base de 0,10 € par habitant de la Commune.

M. SCHLESINGER : Merci beaucoup Nicole. Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions ? Monsieur PELLETIER.

V. PELLETIER : En ces temps actuels, je trouve que c'est une très bonne chose qu'on fasse un don au mémorial de la Shoah. On voit que c'est une période compliquée où il y a des génocides et des massacres de civils. Par exemple, on peut penser aux Ouïgours, aux Palestiniens. Il y a aussi un grand nombre de discriminations, pour des raisons de religion ou de culture, et je pense que le mémorial de la Shoah doit être un outil pour essayer de lutter contre ces problèmes. Pour le coup, on fait un don, c'est bien, mais est-ce qu'aussi, on profite du mémorial de la Shoah pour faire des actions comme des visites d’élèves ou encore un événement comme une exposition sur Olivet ou ce genre de chose ? Il me semble que cela a déjà été le cas. Est-ce qu'on pourrait avoir des détails là-dessus ?

M. SCHLESINGER : Nicole GUIBOURGÉ pour vous répondre.

N. GUIBOURGÉ : Pour commencer à répondre, oui, il y a déjà eu des visites des élus d’abord, au CERCIL, et puis des visites à la gare de Pithiviers qui est maintenant un mémorial. Je ne connais pas le programme des élèves mais je pense que Stéphane va peut-être nous dire s'il y a des visites qui sont faites au CERCIL.

M. SCHLESINGER : Stéphane BOURDILLAULT.

S. BOURDILLAULT : S'il y a des visites au niveau des scolaires, sur Olivet, c'est à l'initiative du corps enseignant puisque ce n'est pas nous qui organisons les visites sur le temps scolaire. Je sais que cette année, pour l'instant, il n'y en a pas eu. L'année dernière, on a eu deux classes sur Olivet qui y sont allées.

M. SCHLESINGER : Cécile ADELLE, peut-être, sur les actions de médiation ?

C. ADELLE : Sur les actions de médiation, on vous le présente chaque année -c'est le CERCIL qui nous fait des propositions. Là, il y a eu un documentaire qui a été présenté sur « Ady STEG, un parcours juif, une histoire française ». Soit ce sont des conférences soit ce sont des documentaires : en fait, c'est sur leur proposition. Cela prend différents formats mais, chaque année, il y a une action culturelle spécifique qui se fait au Temps Retrouvé. Et pour tout ce qui est visites, ils sont ouverts, et que ce

soient les scolaires ou d'autres personnes, ils nous disent : « on est toujours à votre disposition pour transmettre l'histoire ». C'est aussi un centre de recherche et de documentation. Il y a aussi tout ce lien qui est fait et on ne manque pas de communiquer sur leurs actions.

M. SCHLESINGER : Merci beaucoup Cécile. Je voudrais juste ajouter un mot parce que monsieur PELLETIER rappelait le climat dans lequel nous vivons et qui est compliqué. Je voudrais rappeler aussi, parce que je ne suis pas certain que vous l'ayez cité, qu'on a une remontée de l'antisémitisme dans notre pays, et notamment à Orléans, puisqu'on a eu une agression d'un rabbin orléanais : cela avait mal défrayé la chronique au printemps dernier. Le CERCIL et son œuvre de mémoire sur la lutte contre l'antisémitisme et tous les racismes sont une fierté de notre agglomération orléanaise. Je vous propose de vous consulter. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Pas de vote contre. Des abstentions ? Pas d'abstention. C'est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

Mme Nicole GUIBOUGÉ, Conseillère municipale, s'exprime ainsi :

La présente délibération a pour objet d'approuver le versement d'un don au Mémorial de la Shoah affecté au Centre de recherches et de documentation sur les camps d'internement et la déportation juive dans le Loiret (CERCIL).

Depuis 2013, la Commune d'Olivet soutient le CERCIL, centre d'histoire sur les camps d'internement dans le Loiret et musée mémorial des enfants du Vel d'Hiv. Ce lieu a été conçu pour être un lieu de recherche, de mémoire et d'éducation indispensable pour les générations futures.

En 2017, le CERCIL a été intégré au Mémorial de la Shoah et la Commune d'Olivet continue d'apporter son soutien en proposant de verser un don de 2 300 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer un don d'un montant de 2 300 € au Mémorial de la Shoah, au titre de l'année 2025, affecté au CERCIL.

Ce dossier a été présenté à la commission culture, animation et devoir de mémoire du 3 novembre 2025 et à la commission générale (finances) du 4 novembre 2025.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'attribution d'un don d'un montant de 2 300 € au Mémorial de la Shoah, au titre de l'année 2025, affecté au CERCIL.

Point n° 3 : CULTURE – PACT 2025 – CONVENTION À PASSER AVEC LA COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER

(délibération n° DEL_2025_11_03)

M. SCHLESINGER : Et je passe la parole à Lyda MEUNIER.

L. MEUNIER : Merci monsieur le Maire. Il s'agit ici d'un joli partenariat entre deux communes voisines puisque la présente délibération a pour objet d'attribuer une subvention à la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, dans le cadre du dispositif de soutien aux projets artistiques et culturels du territoire PACT 2025, et d'approuver une convention de partenariat fixant les modalités de co-portage du dispositif.

Pour mémoire, peut-être, le dispositif PACT a été mis en œuvre par la Région Centre-Val de Loire, l'objet étant d'encourager la programmation annuelle d'actions artistiques et culturelles, structurées, durables et diversifiées, qui s'adressent à toutes et tous, et ancrées sur un territoire. L'attribution est plafonnée à 32 000 €. Depuis 2024, le dossier PACT est coconstruit entre Olivet et la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin. Dans le cadre de ce co-portage, la Région a attribué une subvention de 19 500 € pour l'année 2025, à partir d'un dossier de co-portage qui présentait 35 actions et dont trois étaient en lien avec la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin. Deux spectacles jeune public, notamment, programmés à La Bamboche, à Olivet et un spectacle jeune public organisé en octobre 2025, pour la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin.

L'idée, c'est, en réponse aux différentes demandes du PACT, de travailler aussi sur le territoire de Saint-Hilaire, qui est plus rural, et de pouvoir les faire bénéficier, justement, des différentes actions qui sont organisées. Une partie de la subvention du PACT doit être reversée à la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, conformément au dossier déposé auprès de la Région, soit 900 €. Une convention de partenariat est établie afin de définir les engagements réciproques de chacune des parties.

M. SCHLESINGER : Merci beaucoup, Lyda. Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions ? Madame BLOT.

C. BLOT : Merci monsieur le Maire. Est-ce qu'on peut avoir une idée des 35 actions qui ont été mises en œuvre, s'il vous plaît ?

M. SCHLESINGER : Cela renvoie à tous les spectacles qui ont été programmés ici, à L'Alliage, et à La Bamboche parce que c'est une aide à la programmation artistique. On peut reprendre le programme. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou interventions ? Il n'y en a pas d'autres. Je vous remercie. Je signale l'arrivée de Romain SOULAS à la précédente délibération déjà. Je vous consulte. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Pas de vote contre. Des abstentions ? Pas d'abstention. C'est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

Mme Lyda MEUNIER, Conseillère municipale, s'exprime ainsi :

La présente délibération a pour objet d'attribuer une subvention à la Commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin dans le cadre du dispositif de soutien aux projets artistiques et culturels de territoire (PACT) 2025 et d'approuver une convention de partenariat fixant les modalités de co-portage du dispositif.

Le dispositif de PACT mis en œuvre par la Région Centre-Val-de-Loire vise à encourager la programmation annuelle d'actions artistiques et culturelles structurée, durable et diversifiée qui s'adresse à toutes et tous et ancrée sur un territoire.

L'attribution est plafonnée à 32 000 €.

Depuis 2024, le dossier PACT est coconstruit avec la Commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin.

Dans le cadre de ce co-portage, la Région a attribué une subvention de 19 500€ pour l'année 2025.

Ce dossier de co-portage présentait au total 35 actions, dont 3 étaient en lien avec la Commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin :

- deux spectacles jeune public programmés à la Bamboche à Olivet pour lesquels des places ont été réservées pour des enfants du centre de loisirs de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, avec la prise en charge du transport par la Commune d'Olivet (accueil de 46 personnes au total) ;

- un spectacle jeune public organisé en octobre 2025 par la Commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin.

Le coût total des 35 actions s'élevait à 114 918 €.

Une partie de la subvention du PACT doit être reversée à la Commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin conformément au dossier déposé auprès de la Région, soit 900 €, afin de couvrir la totalité des frais du spectacle qu'elle a programmé en octobre 2025.

Une convention de partenariat est établie afin de définir les engagements réciproques de chacune des parties.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver une convention de partenariat avec la Commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin dans le cadre du PACT ;
- d'attribuer une subvention de 900 € à la Commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin ;
- d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer cette convention.

Ce dossier a été présenté à la commission culture, animation et devoir du mémoire du 3 novembre 2025 et en commission générale (finances) du 4 novembre 2025.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention de partenariat avec la Commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin dans le cadre du PACT, l'attribution d'une subvention de 900 € à la Commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin et autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer cette convention.

Point n° 4 : RESSOURCES HUMAINES – RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES – INFORMATION

(délibération n° DEL_2025_11_04)

→ [*\(Voir présentation en annexe\)*](#)

M. SCHLESINGER : Et je passe la parole à Amélie PLOUZENNEC.

A. PLOUZENNEC : Merci monsieur le Maire. Je vais vous faire la présentation du rapport d'égalité hommes/femmes qui est réalisé chaque année. Celui-ci concerne l'année 2024. Il permet de faire un état des lieux précis de l'égalité professionnelle et répond à une obligation légale. En fonction des résultats, il permet de proposer des actions. Je vais vous le faire en deux temps : une première partie chiffrée et puis les actions. À Olivet, on est plutôt dans une situation saine et équitable. On va voir plusieurs parties : le recrutement, la formation, le temps de travail, le compte épargne-temps, etc. Je vais vous le faire, point par point.

En 2024, nous avions 417 agents, dont 335 emplois permanents, avec un pourcentage de femmes de 68 %. Ce pourcentage est plus important dans les filières administratives ainsi que sanitaires et sociales mais on le retrouve un peu dans toutes les filières également. Vous voyez la répartition des agents dans les différentes catégories, que ce soit hommes et femmes : on peut voir que les femmes, en général, sont plus importantes dans les différentes catégories. La moyenne d'âge est de 43 ans et

neuf mois, soit un mois de plus que l'année précédente et similaire au niveau national dans les différentes collectivités.

En ce qui concerne la rémunération, on peut voir une différence entre les hommes et les femmes mais qui est liée, notamment, au fait que, dans la catégorie A, les femmes sont souvent sur des postes de responsable de service et les hommes, plus sur des postes de direction. Elles sont plus nombreuses également, la moyenne est faite sur un nombre plus important de femmes que d'hommes. En résumé, sur ces chiffres, 68,8 % d'agents sont des femmes. Les filières administrative, sanitaire et sociale sont très largement féminisées, soit 91 % environ. Et, en 2024, la commune d'Olivet a recruté 30 femmes et 19 hommes sur des emplois permanents. Lors du recrutement, on fait en fonction des qualités des personnes qui postulent mais pas en fonction de si c'est un homme ou une femme : c'est vraiment en fonction des compétences.

Au niveau du plan d'actions, par rapport à ces chiffres, des actions sont mises en œuvre : des actions qui sont permanentes, qui sont réalisées, reconduites, des actions non prévues et réalisées, des actions qui sont plutôt ponctuelles ou des actions nouvelles dont je vais vous faire état. Sur des exemples d'actions permanentes qui ont été reconduites, au niveau de la programmation culturelle, il y a un soutien qui est fait aux artistes féminines émergentes. Au niveau de la petite enfance ou de l'enfance, il y a un accueil des enfants, sans distinction, dans les services de la petite enfance. Au niveau de la culture, pour l'égalité entre les filles et les garçons, il y a des initiations, de la prévention qui sont faites en milieu scolaire. Au niveau de la formation des agents, il y a des ambassadeurs de l'égalité. Il y a la détection de signes de violence et l'accompagnement des personnes qui en sont victimes. Des informations des agents sont faites sur le thème des répercussions sur les violences conjugales. De la prévention sur la situation de conflit est faite également au niveau des agents. Une communication des numéros d'urgence est faite, au niveau des agents aussi, sur les violences qui sont faites aux femmes.

Au niveau des actions plus ponctuelles et des actions nouvelles, une exposition extérieure itinérante, sur trois lieux, a été faite au mois de mars dernier, sur l'histoire des femmes au fil de l'eau. Une note de service, également, a été axée sur la sécurité en accueil collectif des mineurs, en rappelant que le fonctionnement et les comportements des équipes encadrantes doivent se traduire par un engagement à promouvoir l'égalité et le respect, notamment entre les hommes et les femmes.

Au niveau des actions toujours ponctuelles, une sensibilisation autour du harcèlement a été réalisée avec les enfants du conseil des jeunes d'Olivet (CJO). Dans le magazine municipal, il y a eu six portraits de femme sur dix qui ont été publiés, en 2025, et il y a eu une campagne d'affichage contre les violences faites aux femmes pendant les deux semaines du mois de novembre. Ce sont des exemples, plein d'autres actions ont été réalisées, aussi bien au profit des habitants que des agents.

M. SCHLESINGER : Merci beaucoup Amélie. J'ouvre le débat. Est-ce qu'il y a des demandes de parole ? Monsieur RAGON, monsieur PELLETIER. Monsieur RAGON ?

D. RAGON : Je ne conteste pas le fait qu'il y ait certainement beaucoup de travail de fait pour présenter ce rapport. En revanche, je ne suis pas tout à fait d'accord : état des lieux précis, certes, mais incomplet parce que, comme d'habitude, à quelques exceptions près, il s'agit d'un copier-coller de l'année dernière qui était un copier-coller de l'année avant, qui était... J'arrête là mais il me semble qu'on nous présente une photo à l'instant T et, comme moi, vous aurez remarqué que, sur les photos, les gens ne parlent pas. On peut les regarder, on peut les compter, on peut les différencier selon leur sexe, leur couleur, etc. mais ils ne parlent pas. Or, il me semblerait que, pour véritablement débattre de l'égalité entre les femmes et les hommes, et plus précisément même des inégalités, il serait intéressant, au-delà du fait de savoir si les hommes ou les femmes sont plus nombreux, s'ils sont plus

vieux ou plus jeunes dans telle catégorie, qu'on puisse débattre à partir de ce qu'elles et eux ont à dire. C'est un bilan qu'on nous montre, avec, effectivement -c'est dit- des actions fil rouge qui perdurent dans le temps, d'autres qui apparaissent, quelques nouveautés mais j'insiste, il me semble que ce serait beaucoup plus intéressant si on pouvait donner la parole aux femmes et aux hommes des services de la mairie et savoir ce qu'eux pensent. Ce qu'eux pensent réellement de leur vie au travail, en tant que femme ou en tant qu'homme, de leurs conditions de travail, de leurs perspectives de carrière, du sort qui leur est réservé dans leurs rapports avec la hiérarchie, avec l'autre sexe, des comportements sexistes. On sait que c'est difficile à faire exprimer. Pourquoi elle -ou lui- choisit-il ou choisit-elle un temps partiel ? Pour quelle raison ? Des questions de confort, des questions d'aménagement de travail, vie professionnelle/vie privée ? La liste n'est pas exhaustive, je n'ai pas dressé un catalogue mais je suis convaincu que, si on partait de ce type d'enquête, on mettrait davantage en évidence les inégalités et que cela aiderait aussi à définir des plans d'actions qui répondent aux besoins des femmes et des agents des services municipaux et des services qui en dépendent. Je veux dire par là -et je prends un exemple que vous avez évoqué sur la sensibilisation autour du harcèlement- : je trouve cela très bien qu'on sensibilise les agents, les responsables, sur les questions du harcèlement. Ce qui serait bien aussi, c'est qu'on arrive à faire parler ceux qui en sont victimes. C'est extrêmement difficile, comme sur les violences : on sait très bien que les personnes - je ne veux pas genrer, c'est pour cela que je dis « personnes » - qui en sont victimes, ont du mal à s'exprimer mais je crois que, dans les années à venir, ce qu'il faudrait arriver à faire, c'est partir de ces situations concrètes et qu'à partir de là, on ait véritablement un plan d'actions qui réponde à des besoins concrets, à des difficultés réelles.

M. SCHLESINGER : Merci beaucoup monsieur RAGON. Je passe la parole à monsieur PELLETIER.

V. PELLETIER : C'est, comme on l'a dit, comme cela a été présenté, au début, un exercice obligatoire que de faire une analyse de l'égalité hommes/femmes ou femmes/hommes au sein de la collectivité et également de faire un plan d'actions qui, lui, ne concerne pas que les agents mais qui concerne aussi toute la Commune, tout le territoire. En lisant ce rapport, j'ai plusieurs questions qui me sont arrivées. La première, c'est qu'on ne parle pas trop du périscolaire dedans, je me demande quelles actions on met en place dans le périscolaire. Est-ce que, par exemple, on pourrait s'appuyer sur les nombreuses associations qui sont sensibles et qui sont très pertinentes sur les sujets d'égalité hommes/femmes pour qu'elles puissent intervenir au sein du périscolaire, pour pouvoir, par exemple, agir pour améliorer l'égalité hommes/femmes et avoir une meilleure sensibilisation des enfants ? Cela me paraît être un espace pertinent.

On voit que de nombreuses actions -comme le dit mon voisin- sont des actions qui sont là depuis plusieurs années. Il y en a, de temps en temps, qui sont ponctuelles, d'autres qui sont régulièrement reconduites. Cependant, dans le rapport, on voit très peu d'analyses des résultats. Je pense que c'est bien d'avoir un plan d'actions mais, quand il existe depuis plusieurs années, c'est très intéressant aussi d'essayer d'évaluer les différentes politiques qu'on a mises en place, l'impact qu'elles ont pu avoir, pour voir comment on peut les améliorer ou éventuellement apporter d'autres actions qui pourraient être complémentaires.

Enfin, effectivement, on n'est pas obligé de mettre en place une analyse de l'égalité hommes/femmes sur le territoire. La loi nous demande de le faire sur les agents au sein de la mairie mais je pense que ce serait intéressant d'essayer de le faire sur le territoire, d'essayer de collecter plus d'informations, par exemple sur les inégalités qui peuvent exister dans l'espace public ou les problèmes qui pourraient être un peu spécifiques sur Olivet, dans les difficultés intrafamiliales sur l'égalité hommes/femmes. Je me demande si ce n'est pas quelque chose qu'il faudrait essayer de mettre en place, d'avoir une meilleure analyse sur notre territoire des situations spécifiques. Voilà pour mes remarques.

M. SCHLESINGER : Merci beaucoup. J'en profite pour signaler l'arrivée de Sylvie THILLOUX et de Lucie LAMARRE-LEVASSEUR. Peut-être, pour vous répondre : il y a deux séries de remarques dans vos propos. Il y a une critique -au sens constructif du terme- de l'exercice auquel on se livre chaque année avant le débat d'orientation budgétaire. Oui, monsieur RAGON, effectivement, on doit remettre un rapport au Conseil municipal et un rapport, c'est écrit, ce sont des chiffres, c'est un peu la loi du genre. Et effectivement, les agents ne s'expriment pas directement devant vous, devant le Conseil municipal. Et j'entends la remarque de monsieur PELLETIER disant qu'il serait intéressant d'avoir des analyses de l'impact des différentes mesures. Vous savez aussi que c'est très, très, très compliqué de mesurer ce genre de choses de manière très fiable, sur un échantillon aussi restreint, et je ne sais pas si le rapport entre l'argent que cela demanderait à engager et la qualité des résultats qu'on obtiendrait serait tout à fait pertinent, même si le sujet en lui-même est essentiel et je crois qu'on le partage tous autour de cette table. Cet exercice, qu'on essaye de faire à la fois le plus précis, le plus cohérent au fil du temps -ce qui permet de comparer les évolutions- me semble permettre de faire des propositions. Monsieur RAGON, je note que vous avez comparé les différentes éditions mais vous n'avez pas produit d'analyses comparant les résultats qu'on pouvait présenter, il y a cinq ans, avec ceux qu'on présente aujourd'hui. Il aurait peut-être été intéressant de pouvoir comparer ces chiffres et critiquer, le cas échéant, les résultats qui sont proposés. Vous ne l'avez pas fait. Sur les propositions, on est aussi preneurs des différentes propositions que vous pouvez formuler. Monsieur PELLETIER vient d'en faire une, en disant « ce serait bien de faire intervenir des associations ». Je vous rassure : il y a un certain nombre d'acteurs qui interviennent aujourd'hui dans les écoles.

Pour être un peu plus au sens large, bien sûr que le rapport n'est pas le seul moment et le seul échange que nous avons avec les agents. Je vous rappelle -cela a été présenté dans la commission (je ne sais pas lequel de vous y siège) - que nous avons mené, depuis six mois, une grande enquête sur les conditions de travail de nos agents. Il y a eu un sondage qui a été envoyé à l'intégralité des agents de la Ville à l'automne dernier, il y a presque un an, et qui s'était traduit par une journée complète, au mois de décembre 2024, lors de laquelle on avait fait des ateliers pour que, justement les agents s'expriment sur leurs conditions. Tous les points que monsieur RAGON vient d'expliquer, c'est ce qu'on a fait, il y a un an, jour pour jour, quasiment. Cela nous a permis de mettre en place -exactement ce que nous demande monsieur RAGON- un plan d'attractivité pour les emplois, sur lequel on a modifié le régime indemnitaire. Je vous rappelle que vous l'avez voté, monsieur RAGON. Il s'est mis en place depuis le mois de juillet dernier et on en reparlera, ce soir, parce qu'il continue à se déployer le mois prochain. Cela s'est traduit par une meilleure prise en charge d'un certain nombre de complémentaires santé, de prévoyance : tout cela avait été annoncé en juillet et mis en place. On va y revenir ce soir et le mois prochain. Tout ce que vous décrivez là, effectivement, je le rejoins à 200 %. C'est ce qu'on fait depuis un an. Il est nécessaire d'accompagner les agents dans leurs conditions de travail. C'est pour cela qu'on a refait tous les locaux quasiment du site administratif. C'est pour cela qu'on travaille sur la modernisation également des locaux du centre technique municipal (CTM). C'est pour cela qu'on travaille sur la modernisation des locaux à la cuisine centrale, pour répondre à toutes ces attentes que vous évoquez, et on le rejoints parfaitement. C'est ce qu'on fait. Il faut parfois aller plus vite, aller plus loin, mais dans les contraintes budgétaires qui sont les nôtres. En tout cas, cette cause est essentielle, parce que, dans les nouvelles générations, les stéréotypes de genre, il faut faire tout notre possible pour qu'ils ne se reproduisent pas, parce que c'est dès le plus jeune âge qu'on arrive à décranter cela et à permettre à tout le monde d'exercer, dans notre société démocratique, une égalité des chances la plus complète. En tout cas, refuser que les gens s'autocensurent en se disant « c'est pour les filles » ou « c'est pour les garçons ». Ce n'est pas la société dans laquelle on souhaite aller. Et la mairie, dans son domaine, par ses actions de communication, par la manière dont elle met en place un certain nombre de ses politiques publiques, par ses actions à la média-bibliothèque, par les livres qu'elle met en avant, par la manière dont les agents périscolaires sont formés pour intervenir auprès des enfants, par la manière dont nos agents, dans les crèches, sont formés également -vous le savez, on a augmenté le nombre de jours de formation- leur permet

de bien accompagner les enfants et il y a la manière dont la communication de la Ville, au sens large, est organisée pour justement ne pas promouvoir les stéréotypes. On s'inscrit dans ce fonctionnement global. Et il est vrai que la mairie toute seule est une petite goutte dans l'océan de la construction des représentations sociales dans notre société et cela échappe, en grande partie aussi, à notre pouvoir d'actions. On apporte notre pierre à l'édifice et, je l'espère, le mieux possible, même si on peut toujours en faire plus, vous avez raison là-dessus. Je vous remercie pour cet échange, il n'y a pas de vote. Nous prenons acte de ce rapport.

Mme PLOUZENNEC, Conseillère municipale, s'exprime ainsi :

La présente délibération a pour objet de prendre acte du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de prendre connaissance de l'évolution du plan d'actions élaboré annuellement.

En application de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et de l'article L. 2311-1-2 du code général des collectivités territoriales, dans les Communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la Commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Les modalités et le contenu du rapport sont précisés par le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales.

Nourri chaque année du bilan des actions en cours, le plan d'actions est actualisé et enrichi de nouvelles actions pour l'année suivante.

Le rapport présenté cette année est ainsi composé de deux parties : la première consacrée à la situation, au 31 décembre 2024, en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, au sein des services de la Commune d'Olivet. La seconde est dédiée aux actions réalisées.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de la Commune d'Olivet.

Ce dossier a été présenté à la commission ressources humaines, accueil et secrétariat général du 3 novembre 2025.

Le Conseil municipal prend acte du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour la Commune d'Olivet.

Point n° 5 : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – PERTE SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES – APPROBATION

(délibération n° DEL_2025_11_05)

M. SCHLESINGER : Je vous propose de passer au point suivant qui concerne les finances. Je passe la parole à Fabien GASNIER pour le début des différents sujets financiers.

F. GASNIER : Merci monsieur le Maire. Cette première délibération, que je vais présenter, a pour objet d'approver l'admission en créances éteintes de produits irrécouvrables pour le budget principal. C'est une délibération que l'on passe tous les ans et qui constate, par le comptable public, l'annulation de créances, après avoir fait toutes les démarches nécessaires pour essayer de les recouvrer. Le montant de cette année est de 828,08 €. C'est un montant qui peut paraître encore assez faible mais qui est, toutefois, le double de l'année dernière. Je n'en tire pas de conclusion particulière mais c'est juste une remarque que je souhaitais faire.

M. SCHLESINGER : Merci beaucoup Fabien. Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions ? Il n'y en a pas, je vous consulte. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Pas d'abstention. C'est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

M. GASNIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

La présente délibération a pour objet d'approver l'admission en créances éteintes de produits irrécouvrables pour le budget principal.

Le comptable public a fait parvenir un état justificatif présentant l'annulation de créances (crèche, garderie, cantine, etc.) pour 2025, à la suite de l'insuffisance d'actifs dans le cadre de procédures collectives ou d'un effacement de dettes lors d'une procédure de surendettement. Le montant des créances éteintes s'établit à 828,08 €.

Il est proposé au Conseil municipal de prononcer l'admission en créances éteintes de la somme de 828,08 €.

Ce dossier a été présenté à la commission générale (finances) du 4 novembre 2025.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'admission en créances éteintes de la somme de 828,08 €.

Point n° 6 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL **– RÉGULARISATION DE L'ACTIF ET DES AMORTISSEMENTS APRÈS** **INVENTAIRE – APPROBATION**

(délibération n° DEL_2025_11_06)

M. SCHLESINGER : Et je repasse la parole à Fabien GASNIER.

F. GASNIER : Merci monsieur le Maire. La présente délibération est plus technique. Elle a pour objet d'approuver la régularisation des amortissements sur l'actif du budget camping, après le travail d'inventaire effectué sur ce dernier, en vue de sa suppression et de son intégration au budget principal, au 31 décembre 2025. On y reviendra tout à l'heure dans le débat d'orientation budgétaire (DOB) mais, effectivement, le budget du camping intégrera, au 1^{er} janvier 2026, le budget principal et, pour pouvoir le faire, il a fallu effectuer ce travail d'inventaire entre le comptable public et nous-mêmes. Je ne vais pas vous lire l'entièreté des lignes mais il faut savoir qu'il y a certains amortissements qui ont été enregistrés à la mairie et qui n'ont pas été enregistrés au Trésor public, ou vice versa. Il faut faire ce petit travail qui nous amène à amortir un montant de 0,55 € pour finaliser l'amortissement de l'ensemble de la valeur brute du compte 2188. Le comptable public doit procéder à la sortie de l'immobilisation concernée ainsi que de ces amortissements, pour 41,71 €. Je vous l'ai dit, c'est technique. La valorisation finale du compte est de 0,55 € moins 41,71 €, ce qui fait -41,16 €. Pour chaque compte, l'opération consiste à créditer les comptes 28 et suivants, suivant la nature de l'amortissement, par le débit du compte 1068.

M. SCHLESINGER : Merci, Fabien. Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions ? Il n'y en a pas. Je vous consulte. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Pas d'abstention. C'est adopté et je vous en remercie.

M. GASNIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

La présente délibération a pour objet d'approuver la régularisation des amortissements sur l'actif du budget camping après le travail d'inventaire effectué sur ce dernier, en vue de sa suppression et de son intégration au budget principal au 31 décembre 2025.

Un inventaire de l'actif a été réalisé en collaboration avec le comptable public afin de déterminer l'actif brut, les amortissements et ainsi obtenir l'actif net comptable.

Tout ce travail vise à préparer l'arrêté des comptes du camping.

Les régularisations suivantes sont à effectuer pour les années antérieures à 2025 (jusqu'au 31/12/2024). Les corrections des exercices antérieurs devant être neutres sur les résultats de l'exercice en cours, il est proposé les modifications d'amortissements suivantes par compte :

Compte	Amortissements antérieurs (31/12/2024) SGC	Amortissements antérieurs (31/12/2024) MAIRIE	Correction à faire	TOTAL après correction
2805	1 788,00 €	1 788,00 €	0,00 €	1 788,00 €
28125	47 253,62 €	55 875,18 €	8 621,56 €	55 875,18 €
28131	249 140,66 €	250 150,66 €	1 010,00 €	250 150,66 €
28135	0,00 €	241,17 €	241,17 €	241,17 €
28153	64 755,40 €	64 755,40 €	0,00 €	64 755,40 €
28154	8 345,96 €	8 345,96 €	0,00 €	8 345,96 €
28157	406,00 €	406,00 €	0,00 €	406,00 €
28183	4 802,61 €	4 802,61 €	0,00 €	4 802,61 €
28184	6 454,29 €	6 454,29 €	0,00 €	6 454,29 €
28188	8 562,71 €	8 521,55 €	-41,16 €	8 521,55 €
TOTAL	391 509,25 €	401 340,82 €	9 831,57 €	401 340,82 €

Concernant le compte 28188, le comptable public doit **amortir un montant de 0,55€** pour finaliser l'amortissement de l'ensemble de la valeur brute du compte 2188. Ensuite, il doit procéder à la **sorte de l'immobilisation 90002792545115** ainsi que de ses amortissements pour un montant de 41,71€. La variation finale du compte 28188 est de : **+0,55 – 41,71 = -41,16€**.

Pour chaque compte, l'opération consiste à **créditer les comptes 28 et suivants** selon la nature de l'amortissement (voir le détail dans le tableau ci-dessus) **par le débit du compte 1068**.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser le comptable public à comptabiliser une opération d'ordre non-budgétaire, dans les comptes de la Commune d'Olivet, avec le débit du compte 1068 et le crédit des comptes présentés ci-dessus, pour un montant total de 9 831,57€ ;
- d'autoriser le comptable public à sortir l'immobilisation n° 90002792545115 et son amortissement afférent ;
- d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Ce dossier a été présenté à la commission générale (finances) du 4 novembre 2025.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le comptable public à comptabiliser une opération d'ordre non-budgétaire, dans les comptes de la Commune d'Olivet, avec le débit du compte 1068 et le crédit des comptes, pour un montant total de 9 831,57€ et à sortir l'immobilisation et son amortissement afférent. Il autorise également le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Point n° 7 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – APPROBATION

(délibération n° DEL_2025_11_07)

M. SCHLESINGER : Et nous prenons encore une délibération Finances.

F. GASNIER : Merci monsieur le Maire. C'est une délibération qui porte sur une décision modificative du budget annexe du camping municipal. La présente délibération a pour objet d'approuver la décision modificative n° 1 du budget annexe du camping municipal, pour l'année 2025. La décision modificative s'équilibre en dépenses de fonctionnement à 0 €. On va avoir un jeu d'écritures. Les trois écritures concernées sont les charges financières, les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante. On a 40 € pour tenir compte de la hausse du taux d'intérêt de l'emprunt du camping municipal à taux variable, 75 € afin de permettre la clôture du budget annexe concernant l'ajustement de la TVA et une baisse de 115 €, au chapitre 11 afin d'ajuster le montant, à la suite du paiement de la taxe foncière et de l'assurance foncière.

M. SCHLESINGER : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions ? Il n'y en a pas, je vous consulte par chapitres, sur le vote. Dans la partie dépenses de fonctionnement, au chapitre 66, charges financières, est-ce qu'il y a des votes contre ? Pas de vote contre. Des abstentions ? Pas d'abstention. C'est adopté. Même vote pour le chapitre 011, charges à caractère général ? Même vote pour le chapitre 65, autres charges de gestion courante ? C'est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

M. GASNIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

La présente délibération a pour objet d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe du camping municipal pour l'année 2025.

La décision modificative s'équilibre en dépenses de fonctionnement à **0 euro**.

Les modifications dans cette section portent sur les dépenses :

Fonctionnement			
Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Libellé	Crédits votés 2025	Décision modificative
66	Charges financières	2 500 €	40 €
011	Charges à caractère général	1 000 €	- 115 €
65	Autres charges de gestion courante	0 €	75 €
Total dépenses de fonctionnement			0 €

La décision modificative permet de compléter les crédits du **chapitre 66** de 40 euros pour tenir compte de la hausse du taux d'intérêt de l'emprunt du camping municipal à taux variable et 75 euros au chapitre 65 afin de permettre la clôture du budget annexe concernant un ajustement de TVA. Le **chapitre 011** affiche une baisse de 115 euros afin d'ajuster le montant à la suite du paiement de la taxe foncière et des assurances foncières.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe du camping municipal pour l'année 2025, équilibrée en fonctionnement, par chapitre.

Ce dossier a été présenté à la commission générale (finances) du 4 novembre 2025.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget annexe du camping municipal pour l'année 2025, équilibrée en fonctionnement, par chapitre.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 66 :

Adopté à l'unanimité ;

Chapitre 011 :

Adopté à l'unanimité ;

Chapitre 65 :

Adopté à l'unanimité.

Point n° 8 : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL – DÉBAT DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 – INFORMATION

(délibération n° DEL_2025_11_08)

→ *(Voir présentation en annexe)*

M. SCHLESINGER : Et nous pouvons prendre la délibération n° 8 qui est le débat d'orientation budgétaire.

F. GASNIER : Pour la délibération sur le débat d'orientation budgétaire, je vais prendre un peu plus de temps que sur les premières délibérations. Le débat d'orientation budgétaire qu'on appelle tous le DOB pour 2026.

Tout d'abord, quelques éléments de contexte macro-économique sur la croissance constatée en 2025. Vous voyez qu'elle est de 1,2 pour la zone euro et de 0,608 pour la France. C'est une croissance qui ne permet pas aux entreprises et aux particuliers d'y voir très clair et elle pousse plus à l'épargne qu'à la consommation. Les entreprises vont rester très prudentes et les épargnants vont épargner de façon plutôt massive, encore une fois. En 2026, la prévision de croissance est de 1 % pour la zone euro et entre 0,9 et 1 % pour la France.

L'inflation est en ralentissement par rapport aux inflations constatées il y a encore un ou deux ans : 2,9 % en 2026 et le projet de loi de finances 2026 prévoit une inflation à 1,3 %. Une inflation que je vais un tout petit peu détailler, pas très longtemps, évidemment, mais parce qu'il faut y voir deux lignes. Notamment, l'inflation est maîtrisée parce que les énergies vont continuer de diminuer, ce qui va amortir cette inflation mais, malheureusement, les produits alimentaires vont continuer à augmenter. Cette augmentation de 1,3 % est à prendre avec un peu de pincettes car on ne le sentira pas forcément quand on ira faire nos courses au niveau alimentaire.

On a un niveau de chômage qui est historiquement bas, à 7,5 % pour l'instant, je crois que j'ai entendu ce chiffre qui est sorti mardi dernier : il est de 7,7 %. C'est un taux historiquement bas mais le projet de loi de finances prévoit un taux de 6 % pour 2026, ce qui est un taux qui est très agressif sur le marché de l'emploi. Le projet de finances 2026, bien sûr, je ne l'ai pas dit, mais c'est le projet de loi de finances tel qu'on le connaît aujourd'hui. Vous connaissez tous cette problématique que l'on entend régulièrement. On est obligés de partir avec ces postulats de base mais on prendra des arbitrages différents si l'État nous impose cela. Ce qu'on connaît aujourd'hui, c'est que le concours financier de l'État aux collectivités territoriales sera de 53,4 Md€, ce qui demande un effort de 5,3 Md€ aux collectivités territoriales pour redresser les finances publiques.

En dessous, on vous a mis le graphique de la dette de 113 %, ce qui correspond à peu près à 3 300 Md€ de dette. 113 % du PIB, c'est le chiffre qu'on entend régulièrement, en ce moment, aux actualités. Toujours un chiffre : le déficit public est prévu à -5,4 % du PIB pour 2025, ce qui représente à peu près 150 Md€. La volonté du gouvernement, pour 2026, est de ramener ce déficit à 4,7 % (les fameux 40 ou 50 Md€ qu'on entend en ce moment d'économies). Ce n'est pas un déficit qu'on va ramener à 0, c'est une économie sur le déficit qui est prévue, on sera toujours en déficit avec ce budget qui sera voté.

Ensuite, on zoomé un peu sur l'impact estimé pour la commune d'Olivet. Elle sera directement impactée par ces décisions. On vous a listé les plus importantes en tout cas. La suppression de dépenses de fonctionnement du FCTVA (le fonds de compensation de la TVA) : c'est la TVA que la collectivité retouche sur ses investissement et fonctionnement. Là, vous voyez que la suppression de ce fonds de compensation était prévue sur les dépenses de fonctionnement. C'est une moins-value pour la municipalité évaluée à 50 000 €. Les cotisations de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales sont estimées à 190 000 € : c'est plus qu'une estimation, j'y reviendrai tout à l'heure, un petit peu plus dans le focus sur les RH. C'est 200 000 € en plus de l'année dernière mais je ferai un petit point tout à l'heure sur le sujet.

Le dispositif de lissage conjoncturel dit DILICO : il y a eu un DILICO 1, en 2025, il y aura peut-être le DILICO 2, en 2026. Je dis « peut-être » parce que c'était mis de façon certaine début novembre, c'est un peu moins certain aujourd'hui mais si c'est maintenu, c'est un impact négatif de 61 000 € sur nos dépenses de fonctionnement. Stabilisation de la dotation globale de fonctionnement à 1 500 000 € : une stabilisation, cela peut être considéré comme une bonne nouvelle mais en fait, ce n'est pas tout à fait une bonne nouvelle puisque, d'habitude, elle suivait l'inflation et là, elle ne suit plus l'inflation et malheureusement, nos dépenses de fonctionnement vont continuer à suivre l'inflation, c'est une contraction de cette aide.

La diminution du Fonds Vert pour les demandes de subventions liées à des projets de rénovation énergétique. Ce sont des aides qu'on peut toucher en fonction des projets que l'on mène. C'est une diminution qui est drastique puisqu'elle passera de 1,15 Md€ à 650 M€ (au niveau français, bien sûr). On a aussi des choses que l'on n'arrive pas encore à chiffrer de façon certaine puisqu'on aura des conséquences sur le financement des projets par les autres collectivités. On entend beaucoup parler, aujourd'hui, le Département, sur ses difficultés financières, mais il faut savoir que le Conseil métropolitain et la Région sont aussi soumis à ces coupes budgétaires et on peut légitimement penser que nous aurons des répercussions sur les aides qu'ils pourraient apporter au niveau de la municipalité.

La situation des finances d'Olivet, en 2025. Un petit point, tout d'abord, sur les recettes de fonctionnement. Vous avez un tableau et des graphiques sur les recettes fiscales et leurs tendances d'évolution. La tendance d'évolution estimée, entre 2025 et 2026, est de 1 %, ce qui est une estimation assez faible mais c'est ce que devrait connaître cette augmentation des recettes fiscales. Vous voyez qu'on est à peu près à 25 M€, aujourd'hui, de recettes fiscales.

Un graphique important, puisqu'il met en parallèle -ce n'est pas tout à fait parallèle, d'ailleurs- les fameux graphiques entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. En haut, vous avez tout d'abord les recettes de fonctionnement, en bleu. Pour 2025, c'est un estimé, puisqu'on n'est pas tout à fait arrivés au bout de l'exercice mais il y a 35 200 000 €, avec une baisse constatée par rapport à 2024. C'est une baisse un peu en trompe-l'œil puisqu'il y a eu des recettes d'exception, en 2024, dans ces recettes de fonctionnement. C'est environ 450 000 € sur deux lignes : le rattrapage de la redevance d'antennes relais, pour environ 240 000 €, et le changement d'imputation comptable, pour environ 200 000 €. On n'aurait pas eu ces recettes exceptionnelles, on aurait une courbe qui progresserait de façon classique, comme celle du bas. Celle du bas, ce sont les dépenses de fonctionnement et vous voyez que ces dépenses de fonctionnement suivent également une progression assez constante pour des dépenses de fonctionnement estimées à 26 900 000 € à la fin de l'année 2025. Si on prend par rapport à 2024, on a une augmentation de 700 000 € mais si on prend par rapport à 2023, on en est déjà à 2 400 000 €. D'où nos efforts perpétuels pour maintenir ces dépenses de fonctionnement afin de pouvoir maintenir, entre ces deux courbes, la capacité d'autofinancement qui est importante pour les futurs investissements. On voit que, si on ne maîtrise pas ces dépenses de fonctionnement, on va assez vite rattraper les recettes de fonctionnement et notre capacité d'autofinancement sera diminué. On va voir, tout à l'heure, que les dépenses de

fonctionnement vont, malgré nous, continuer à augmenter de façon mécanique. Vous allez comprendre le malgré nous tout à l'heure. J'en ai parlé un peu : on a l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Ville d'Olivet avec une épargne brute à 8,3 M€ et une épargne nette à 6,8 M€. C'est une capacité d'autofinancement qui nous permet -comme je le disais tout à l'heure- de pouvoir continuer à investir assez fortement.

Nous étions sur le constat 2025. Maintenant, nous passons sur les orientations budgétaires 2026 et les enjeux. Quatre points sur lesquels on voulait insister et qui nous ont permis de travailler sur ce budget. Bien sûr, le maintien d'une qualité de service élevée en lien avec la croissance démographique de la Commune. Une poursuite de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement pour maintenir les marges de manœuvre budgétaires, ce que j'évoquais tout à l'heure. Le maintien des taux de taxes locales – j'y reviendrai aussi tout à l'heure. Et la poursuite de la mise en œuvre des projets de la Commune, dans un contexte nécessitant d'accélérer la transition énergétique pour, notamment, maîtriser nos coûts de dépenses énergétiques et les énergies qui sont de plus en plus chères, même si on connaît, en ce moment, une baisse par rapport aux pics connus en 2022-2023.

Tout d'abord, les recettes de fonctionnement : maintien des taux d'imposition de la Commune. Ce sera la 17^e année consécutive que ces taux n'auront pas évolué et n'évolueront pas. Je crois qu'il faut saluer cette longévité qui est partie bien avant ce mandat. 17 ans, ce n'est pas rien. Et ce sont des taux, bien sûr, sur lesquels on a la main, les taux communaux. La dynamique des bases fiscales a atteint un pic, en 2023 et ensuite, cette dynamique a commencé à ralentir et continuera de ralentir en 2026. Pour faire clair, cela progresse mais moins vite que la progression qu'on a pu connaître en 2023. Évolution des recettes fiscales qu'on estime à 1 % (c'est ce que je disais tout à l'heure). On va bien sûr appliquer les tarifs votés en décembre 2024 et juin 2025 sur les prestations de la mairie. Et enfin, l'estimation budgétaire de la dotation globale de fonctionnement, la dotation forfaitaire et la dotation nationale de péréquation, à 1 490 000 €, qui est en stabilisation par rapport à celle constatée en 2025. On a aussi une reprise des droits de mutation à titre onéreux : ce sont les droits que l'on touche quand il y a des transactions immobilières sur la Commune. On estime qu'il y aura une reprise, compte tenu du marché immobilier qui se porte un peu mieux aujourd'hui et qui se portera un petit peu mieux, demain, que ce qu'il a connu en 2023 et 2024. On va parier sur cette reprise du marché immobilier.

Les dépenses de fonctionnement -je l'évoquais tout à l'heure également-, il faut qu'on arrive à les maîtriser. Vous voyez qu'elles sont impactées par plusieurs facteurs. L'évolution des dépenses RH liées aux mesures gouvernementales et à la politique d'attractivité : + 929 000 €. On fait un zoom sur cette partie RH juste après, je ne m'y attarde pas. La pénalité sur la loi solidarité et renouvellement urbain, pour 80 000 € : c'est la loi sur les logements sociaux. La ponction de l'État par le dispositif DILICO 2, on l'a vu tout à l'heure, à hauteur de 61 000 €. L'augmentation du prix des denrées alimentaires, comme je l'expliquais tout à l'heure : le marché des denrées alimentaires connaîtra toujours une augmentation inflationniste. On devrait la retrouver sur nos denrées alimentaires que l'on achète pour la cuisine centrale. La maintenance et l'entretien des bâtiments, 28 000 €. Pourquoi cette augmentation ? Parce qu'on récupère l'exploitation du Beauvoir, qui est terminé, et aussi l'exploitation complète du bâtiment C de la mairie qui a été refait, également, dans sa totalité. À noter : le maintien des coûts de l'énergie à 1 100 000 €. Les coûts de l'énergie ont connu des pics en 2022 et 2023. Là, on a le maintien, par rapport à 2025, en 2026, malgré le fait qu'on va récupérer le Beauvoir et le bâtiment C de la mairie, sur une année complète d'exploitation. C'est ce que je disais tout à l'heure, il faut continuer à faire les travaux énergétiques sur nos bâtiments, ce qui permet de maintenir ces coûts d'énergie, voire d'essayer même de les baisser. C'est un travail que l'on fera au moins pour 2026 encore. La baisse des dépenses de communication, qui est essentiellement portée par le fait qu'en 2025, nous avions "Voir OH", avec une vision à 360° de la ville qui avait eu des dépenses de communication un peu exceptionnelles. On retrouve là un budget communication sans

cette particularité. Quelques économies aussi faites sur des frais postaux et un peu de communication en moins sur deux ou trois petits sujets mais c'est essentiellement le "Voir OH" qui nous avait coûté un petit peu d'argent en 2025.

Le focus sur la masse salariale. Pourquoi ce focus ? Parce que c'est un poste qui nous coûte. En 2026, ce sera 18,1 M€ mais en 2025, 17 M€ : cela représente 63 % des dépenses réelles de fonctionnement, c'est le poste majeur -largement majeur- de nos dépenses de fonctionnement. Et c'est pour cela qu'on a une extrêmement vigilance sur l'optimisation de ce poste. Cela a été évoqué tout à l'heure par la présentation du rapport, notamment : 417 postes au 31/12/2024, tout poste confondu. Pas d'évolution significative des effectifs prévue en 2026 : deux tuilages sur deux départs en retraite, je crois, et la pérennisation d'un poste d'agent de cuisine centrale, livreur de repas à domicile. Une dépense globale estimée à 18,1 M€ en 2026. On retrouve nos + 929 000 € évoqués tout à l'heure, qui s'expliquent par les facteurs suivants : j'évoquais des dépenses de fonctionnement que l'on subissait et en voilà une partie. L'augmentation mécanique de la masse salariale liée au glissement vieillesse technicité. Pour les agents, c'est très bien puisque c'est une augmentation de leur rémunération mais c'est porté par nos dépenses de fonctionnement. Il y a l'augmentation des coûts de la direction du système informatique, la prise en compte des mesures nationales, l'augmentation de trois points des cotisations à la CNRACL. Je vais zoomer deux minutes là-dessus. Depuis 2024, on prend ces trois points d'augmentation. En 2025, cela nous a coûté 200 000 €. En 2026, cela nous aura coûté 200 000 € de plus que 2025 et 400 000 € de plus que 2024. En 2027, 200 000 € de plus que 2026, soit 600 000 € de plus que 2024. Et en 2028, 200 000 € encore de plus que 2027, soit 800 000 € de plus que 2024. Si je dis cela, c'est parce que, si on prend cela sur un mandat, 800 000 € fois six, cela nous fait 4 800 000 € : c'est à peu près le coût de la rénovation du gymnase du Beauvoir constaté sur ce mandat. C'est une dépense qui est imposée par l'État, qui va nous coûter, sur un mandat, 5 M€ environ. Je voulais faire ce zoom parce qu'il me paraissait important de le rapporter à un investissement qu'on avait pu faire, avec ces 5 M€, sur ce mandat. Les mesures conjoncturelles, à l'instar de l'organisation d'élections législatives et municipales : c'est 40 000 € par tour d'élections municipales. C'est-à-dire qu'un tour d'élections municipales coûte 40 000 € à la mairie, uniquement dus aux heures supplémentaires payées pour nos agents. Il y a trois semaines, on avait mis 80 000 € et là, des législatives se sont rajoutées, ce sera 160 000 € pour le coût d'organisation des élections, pour 2026. Les facteurs complémentaires de cette évolution, en lien avec la politique d'attractivité, seront évoqués tout à l'heure. Il y a la revalorisation des indemnités de fonction, de sujétion et d'expertise, pour 205 000 € sur une année pleine et la participation accrue à la prévoyance et à la mutuelle des agents pour 80 000 €. Voilà pour les dépenses de fonctionnement.

Dépenses d'investissement : un plan pluriannuel d'investissement décliné en 12 enveloppes thématiques correspondant aux politiques publiques, auxquelles il convient d'ajouter l'attribution de compensation pour la voirie métropolitaine, soit 6,3 M€ de dépenses d'équipement prévues. Dans notre plan pluriannuel d'investissement, on avait prévu 3,6 M€ pour 2026, au début du mandat, et on va finalement, dans ce DOB, vous parler de 6,3 M€ de dépenses d'équipement.

Un financement pour le fonds de roulement alimenté par les derniers emprunts. Ce sont ces emprunts qui vont alimenter la possibilité de financer ce fonds de roulement. À noter, bien sûr, en 2026, l'absence d'emprunt, comme en 2025, pas d'emprunt supplémentaire. Sur les 12 thèmes évoqués juste avant, je ne vais pas faire la lecture de tout cela, mais trois points que je voulais évoquer. Création de trois nouvelles AP/CP : une sur le groupe scolaire du Val, une sur le Donjon grandeur nature et une sur le plan paysage. Trois AP/CP qui vont nous permettre d'isoler comptablement les dépenses faites pour ces trois pavés. Total des investissements : 6,7 M€ puisqu'on rajoute là les investissements divers, matériels et véhicules, notamment, puisque j'ai parlé tout à l'heure de 6,3 M€.

Les recettes d'investissement : un financement de l'enveloppe d'investissement 2026 qui s'établit comme suit : un fonds de roulement alimenté par les 10 M€ d'emprunts déjà souscrits. Des placements à terme sont en place sur une partie des fonds, le temps du lancement de l'opération du groupe scolaire du Val. On parle de 6 M€, aujourd'hui, qui sont placés sur des placements à terme. C'est parce qu'ils sont fléchés sur le groupe scolaire du Val qu'on peut placer ces fonds. On ne peut pas s'amuser à faire de l'emprunt pour placer sur des placements à terme comme bon nous semble. C'est en attendant un projet qui est fléché dans nos comptes que la comptabilité publique nous permet de placer ces fonds. Et pourquoi a-t-on emprunté pour placer ces fonds ? Parce qu'on a pu emprunter dès le début de mandat à des taux qui étaient très attractifs, ce qui nous permet, aujourd'hui, de bénéficier d'emprunts avec des taux qui vont défier toute concurrence et notamment sur le groupe scolaire du Val puisque, si on empruntait, aujourd'hui, ce serait beaucoup plus cher. Pour le fonds de compensation de la TVA, on va toucher à 800 000 €. Pour la taxe d'aménagement, on va toucher 200 000 €.

Les subventions d'investissement : 250 000 €, à titre indicatif, et non inscrites au budget primitif, car non notifiées. Là, ce sont des estimations que, pour l'instant, on met à titre indicatif. Les principales opérations s'inscrivent dans des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP). Les autres investissements font l'objet d'inscriptions annuelles.

L'évolution du stock de la dette : vous voyez que cette dette est maîtrisée puisqu'à fin 2025, on en sera à 12,9 M€. La projection, pour fin 2026, sera à 11,7 M€. C'est un niveau de dette qui est comparable à ce qu'on a déjà connu, il y a quelques années, et qui est tout à fait maîtrisé. J'en dirai un petit mot plus précis à la fin. Une dette qui est à l'abri des secousses politiques et sismiques de notre monde, puisqu'elle est à 94,42 %, à taux fixe, et il faut quand même le signaler. C'est-à-dire qu'on a un taux de dette qui n'est pas très élevé et à taux fixe : c'est une bonne chose pour les dépenses de la Ville.

Les ratios cibles de fin de mandat. Ce sont les ratios cibles qui avaient été décidés en novembre 2020, au tout début du mandat, et que l'on voulait absolument respecter pour la fin de mandat. Des ratios qui nous permettent -et qui permettront à la prochaine municipalité- de pouvoir continuer à investir assez fortement et de pouvoir continuer à faire progresser la Ville dans ses investissements. Ils n'ont pas été choisis au hasard, ils ont été choisis pour pouvoir respecter cette possibilité-là. L'épargne nette prévue à 5,5 M€, en projection à fin 2025, est à 6,8 M€, avec un écart positif de 1,3 M€ par rapport à aujourd'hui. Le capital restant dû de la dette était à 10 M€. On en est à 12 850 216 € : on a expliqué, tout à l'heure, pourquoi, puisqu'on a souhaité emprunter un peu plus que notre besoin pour pouvoir bénéficier des taux d'intérêt faibles. Le reliquat sera pris sur le groupe scolaire du Val. Un ratio de désendettement inférieur à 5 ans : là, on est largement en dessous puisqu'on est à 1,59 an, c'est un ratio qui est excellent. En-cours de dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement qui est inférieur à 50 %. Aujourd'hui, il est à 36,53 %, 13 points en dessous. Et un fonds de roulement de 6 M€. Aujourd'hui, on est à 8 442 000 € et on retrouve les 2 M€ de plus qui sont les 2 M€ que l'on a pris en capital d'emprunts supplémentaires. On les retrouve dans notre fonds de roulement, aujourd'hui.

Avant de passer au budget annuel du camping, je voulais préciser deux choses qui ne sont pas indiquées sur les slides. Je fais un calcul rapide sur les investissements sur ce mandat. On va arriver, avec ce qui est prévu, pour 2026, à un investissement de 68 M€ sur six ans, ce qui correspond à 11 M€ par an en moyenne. Je suis allé regarder sur le mandat précédent : le mandat précédent, on était à 47 M€ d'investissement, soit 7,8 M€ par an. Dit comme cela, cela peut ne pas paraître beaucoup mais ce sont 44 % d'investissements supplémentaires qui auront été portés par ce mandat, tout en maîtrisant la dette -je l'ai dit tout à l'heure- et tout en conservant une capacité d'autofinancement importante. Je crois qu'il faut, quand même, souligner fortement ces résultats parce que, comme je

l'ai dit tout à l'heure -mais je le répète- c'est un budget et un bilan qui vont permettre à la prochaine municipalité de pouvoir continuer à investir pour les Olivétains.

Le budget annexe du camping, comme on l'a évoqué aussi tout à l'heure : il n'y aura plus trop de sujet puisque le budget va intégrer le budget principal. Le budget du camping municipal sera intégré au budget de la Ville, à compter du 1^{er} janvier. Les résultats de clôture du camping seront repris dans le budget de la Ville pour un montant estimé à 110 000 €, en fonctionnement, et 90 000 € en investissement.

M. SCHLESINGER : Merci Fabien, pour cette présentation extrêmement détaillée et précise des éléments du contexte macro-économique dans lequel on se situe et de la situation de la Ville d'Olivet. J'ouvre le débat et je prends la liste des personnes qui demandent la parole : je vous invite à lever la main et à la redescendre quand j'aurai dit votre nom pour pouvoir être certain d'avoir tout le monde. Monsieur PELLETIER, monsieur LE GOFF, monsieur DE SOUSA, monsieur TASKY, madame PLOUZENNEC. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas d'autres ? Très bien. Alors on commence : monsieur PELLETIER.

V. PELLETIER : Je voulais savoir s'il n'y avait qu'un seul ou deux tours d'intervention pour que je puisse organiser mon intervention en fonction de cela.

M. SCHLESINGER : En fait, si vous vous signalez pour la parole, je vous la donne, si vous ne vous signalez pas, je ne vous la donne pas. Là, en tout cas, vous avez la parole et on vous écoute.

V. PELLETIER : Très bien. Je vais commencer par une première partie qui sera plutôt d'ordre de questions techniques ou de remarques techniques sur le rapport. Dans la section 2, sur la situation financière de notre commune, dans la section de fonctionnement, il y a une évolution des dépenses et des recettes réelles qui me pose question. On voit qu'on a +7 M€ de recettes et on a +4,2 M€ de dépenses. Cela fait qu'on a +8,3 M€ de bénéfices de fonctionnement. On appelle cela l'épargne brute mais c'est plus clair en l'appelant comme cela. On constate que l'écart entre les dépenses de fonctionnement et les recettes s'accroît de manière significative. C'est pratique pour autofinancer l'investissement mais cela interroge quand même sur les tarifs qu'on pratique et sur, par exemple, le nombre d'agents qu'on pourrait avoir pour faire fonctionner nos services car j'ai l'impression qu'on a une dépense de fonctionnement qui est faible par rapport à notre capacité à financer du fonctionnement et à offrir des services aux citoyens, aux habitants.

Sur la section sur les ratios cibles, il y a un tableau qui indique les objectifs et leur réalisation. Certains de ces objectifs sont en vert comme l'épargne nette qui est supérieure à l'objectif et d'autres sont en jaune, comme le niveau de dette. On n'a pas d'explications de ce que signifie ce code couleur. Est-ce que, quand c'est vert, c'est positif, et quand c'est jaune, c'est négatif ? Si c'est le cas, c'est pareil, je n'ai pas la même interprétation de ce qui est positif et ce qui est négatif. Par exemple, je pense qu'une épargne nette plus élevée que prévu, cela peut être aussi le symptôme d'un manque de services qu'on fournit aux habitants parce que cela veut dire qu'on a peut-être un fonctionnement qui est trop bas par rapport à ce qu'on pourrait faire ou encore des tarifs qui sont plus élevés que nécessaire. Je pense aussi qu'une dette plus élevée que prévu, qui est indiquée en jaune ici, ce n'est pas forcément négatif. Par exemple, je pense qu'une bonne dette -et apparemment, vu ce que vous nous avez présenté, c'est ce qu'on a, c'est une bonne dette, avec peu de taux variables, avec une bonne capacité à rembourser et à un taux qui n'est pas élevé-, c'est un des outils majeurs pour amplifier notre action, notamment en termes d'investissement. Je ne suis pas sûr d'avoir la même interprétation sur ce code couleur.

Dans la section 2, sur les dépenses d'investissement, on nous présente, en 2025, 9 M€ d'investissement. On nous met une liste d'éléments, présentés comme les principaux éléments mais si je fais la somme de cette liste, cela ne fait que 2,5 M€. Cela veut dire qu'il manque 6,5 M€ dans l'illustration, je me demande s'il y a de gros éléments qui ne sont pas présents et qu'il pourrait être intéressant de connaître. Notamment, on parle, dans le paragraphe d'en dessous, des travaux de voirie et d'espace public, où c'est toujours un peu compliqué parce qu'il y a un enjeu, avec la métropole, de 1,5 M€. Est-ce que cela, c'est inclus dans les 9 M€, ou pas ?

Ensuite, on va parler, au cœur du rapport, des orientations 2026. Dans les dépenses de fonctionnement, dans le chapitre 11, sur les charges à caractère général, je vois qu'il est prévu une baisse des dépenses liées à la communication. C'est quelque chose dont on parle souvent et je suis intéressé d'avoir un peu plus de détails sur ces diminutions de dépenses dans la communication. Dans le chapitre 12, les ressources humaines, il y a eu un choc de compétitivité qui a été mis en place au niveau de la rémunération des agents. On a voté pour : cela nous paraissait pertinent. Mais, pour le coup, il me semble qu'on a des postes qui sont non pourvus. Est-ce que, grâce à ce choc de compétitivité, on ne va pas avoir des postes non pourvus qui vont le devenir ? Quelles conséquences cela aurait-il sur ce chapitre-là ? Je n'ai pas vu ces éléments apparaître. Je voulais savoir si on avait des postes non pourvus qu'on prévoit de pourvoir. D'ailleurs, je pense que c'est une bonne chose si on augmente notre nombre d'agents.

Dans les recettes de fonctionnement, dans le chapitre 73, sur les impôts et taxes, il y a toujours cette question qu'on se pose sur la pertinence de mettre en place la taxe finale sur la consommation d'électricité qui représente à peu près 430 000 €. Là, peu importe combien on consomme, on a une taxe qui touche tout le monde et qui est au maximum de ce que la loi nous permet de faire. Est-ce pertinent ou pas, notamment pour ceux qui sont en précarité énergétique ? C'est peut-être amplifier leur précarité que de mettre en place cette taxe au maximum de ce qu'on peut faire. Cependant, une autre taxe qui est loin d'être au maximum de ce qu'on peut faire, c'est la taxe sur les habitations, et notamment sur les résidences secondaires. Je parle exclusivement, là, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, je ne parle pas des résidences principales. Aujourd'hui, à Olivet, on a environ, selon l'INSEE, en 2021 -il me semble-, 181 logements qui sont des résidences secondaires et nous sommes passés aussi, depuis août 2023, dans une zone tendue pour le logement. Cela prouve qu'il y a des problèmes de logement sur notre territoire. Je me demande s'il ne serait pas pertinent, pour essayer de résoudre ces problèmes de logement, d'augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Et d'ailleurs, vu que nous sommes passés en zone tendue, la loi prévoit même qu'on ait le droit de faire une majoration de cette taxe d'habitation pour essayer, justement, de jouer sur ce ressort, pour essayer de faire en sorte que nos résidences secondaires deviennent des résidences principales. Je me demande si on ne devrait pas mettre en place ce genre de stratégie.

Ensuite, dans les investissements, on nous parle de 6,7 M€ d'investissement dans différents projets. C'est vrai que c'est pratique de voir l'investissement par projet, cela nous permet de mieux comprendre dans quoi on investit. Et là, pour l'instant, dans le débat d'orientation, ce n'est pas trop ventilé dans les différents projets. Est-ce que l'on pourrait avoir un peu une idée de comment cela se ventile ?

Comme je ne sais pas si je pourrai réintervenir plus tard, je vais faire ma conclusion tout de suite, même si j'aurais préféré avoir vos réponses pour pouvoir adapter ma conclusion. Je pense qu'on pourrait imaginer d'autres options dans les orientations budgétaires. Par exemple, on a un écart - comme je l'ai dit précédemment - important entre les dépenses et les recettes de fonctionnement et en plus, cela continue d'augmenter cet écart. On pourrait peut-être utiliser cet écart, en le diminuant, pour financer une meilleure accessibilité à nos services publics, par exemple avec des tarifs plus bas. Ou améliorer la qualité de service public en recrutant de nouveaux agents pour avoir des amplitudes horaires plus importantes, par exemple. Voire, on pourrait passer certains services qui sont en

délégation de service public en régie municipale pour pouvoir avoir un meilleur contrôle de ces services. Et même, vu qu'on a un très grand écart, je pense qu'on pourrait aussi financer de nouveaux services publics. Par exemple, des services publics qui pourraient aider au maintien à domicile des personnes dépendantes ou encore la création d'un tiers lieu avec du monde dans ce tiers lieu, pour les citoyens et les associations. Voilà pour la partie du fonctionnement.

Et pour l'investissement, on n'utilise pas toute notre capacité d'emprunt : finalement, on voit qu'on peut rembourser notre emprunt très vite, on pourrait emprunter plus. Et en empruntant plus et en recrutant des agents supplémentaires pour pouvoir mener cette action, on pourrait renforcer l'effort qui est déjà fait sur l'amélioration, par exemple de l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux. Également, on n'est pas sans savoir, qu'à Olivet, on a un très gros problème en termes de logement social, on est très en retard. Je pense que -pareil-, pour sortir de cette situation désastreuse, on pourrait utiliser notre capacité d'investissement pour amplifier la construction de logements sociaux, par exemple en récupérant certains biens et en les transformant en logements sociaux. Je pense qu'il y a d'autres options possibles dans ces orientations et j'aimerais avoir votre avis sur ce que vous comptez faire sur ces propositions.

M. SCHLESINGER : Je vous remercie. Monsieur LE GOFF.

H. LE GOFF : Merci monsieur le Maire. Moi, je voudrais revenir sur la partie des ratios cibles de fin de mandat. On les a vus tout à l'heure, on a vu un petit tableau : si on peut le remettre à l'écran, ce serait parfait, c'est la page 27. Sur la droite, on voit que tout est en vert. En jaune, on a mis la dette mais pour autant, la dette est faible et elle a été très bien expliquée par Fabien. Au-delà de ces excellents chiffres, je voudrais revenir sur deux points. Le premier point, c'est la partie investissement. Fabien a parlé de 68 M€ sur le mandat, versus 47 sur le mandat précédent. Évidemment, on obtient tous ces résultats finaux avec quand même 68 M€ d'investissements et des investissements qui sont des investissements pour les citoyens. J'en donne quelques exemples, comme les deux écoles, celle du Poutyl, celle de la Vanoise et la rénovation aussi du gymnase du Beauvoir, la rénovation du site mairie qui est un plus pour l'ensemble des agents qui y travaillent au quotidien et il y en a bien d'autres pour arriver à 67 M€, bien entendu. Ce que je veux dire sur le sujet aussi, c'est qu'effectivement, ces investissements ayant été faits, ils ont été livrés en temps et en heure, et aux coûts prévus. Cela, c'est assez exceptionnel et je voudrais vraiment remercier la mairie, qui a pu tenir ces travaux exceptionnels (d'un tel montant, j'entends), en temps et en heure et sans déviations de coûts, ou très faibles ou du moins maintenus et tenus. C'est le premier point que je voulais faire.

Et le deuxième point, c'est l'aspect pouvoir d'achat, en ce qui concerne les citoyens, au-delà : le pouvoir d'achat, on peut aussi le voir à travers le fait que la taxe foncière n'a pas été augmentée et, comme tu l'as dit, Fabien, depuis 17 ans. Je remercie aussi la Ville pour maintenir cette direction. Voici les deux éléments sur lesquels je voulais intervenir. Merci.

M. SCHLESINGER : Merci beaucoup Hervé. Monsieur DE SOUSA.

G. DE SOUSA : Merci. J'aime bien, comme chaque année, l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire puisqu'on ne vote rien, on prend acte mais c'est toujours un moment agréable puisque c'est un moment où, d'ailleurs, beaucoup de mes collègues prennent la parole pour féliciter, en général, le bilan et l'orientation qui sont prévus. Pour moi, c'est aussi, à chaque fois, chaque année, le fait de me dire que je ne ressens pas forcément ce que je lis ou ce que je vois. Mais, dans tous les cas, on a le droit. Ce n'est pas votre faute puisque vous reprenez des éléments de contexte qui sont livrés par l'INSEE et d'autres, d'ailleurs, mais, comme on est dans une phase un peu d'incertitude, c'est un peu l'horoscope budgétaire puisque-là, on nous dit que le déficit sera de 4 et quelques pour 2026 (on parle évidemment là de la macroéconomie) et on donne des prévisions sur l'année prochaine, de

croissance, etc. La vérité, c'est qu'aujourd'hui, on ne sait toujours pas si on aura un budget voté en fin d'année. On ne sait pas quel est l'impact réel qu'il y aura sur les dotations d'État aux collectivités, quand bien même on a quand même un certain nombre d'indices mais ce qui est certain, c'est que, pour les collectivités, les années à venir seront encore plus dures. En tout cas, celle qui arrive sera encore plus dure que celles passées.

À partir de là, Olivet, effectivement, se porte bien puisqu'on a un fonds de roulement qui est confortable. D'ailleurs, ce qui serait intéressant, ce serait de savoir quelle est la part de l'emprunt dans ce fonds de roulement. Alors, effectivement, il n'y a pas d'emprunt puisqu'on a tout fait au départ, il n'y a plus besoin d'en faire et, du coup, on serait dans une proportion qui dépasserait les objectifs d'endettement de façon significative, si on en recréait, mais on a -comme on l'a compris-, placé une part de ce montant emprunté. Néanmoins, dans le reste du fonds de roulement de la Ville, quelle est la part du prêt sollicité ? Il serait intéressant de le savoir.

Pour en revenir – et je suis content, du coup, de parler après Monsieur LE GOFF, puisque, vous avez souligné l'importance de ménager le pouvoir d'achat. Alors, oui, effectivement, comme à chaque fois, tous les ans, on dit que c'est une espèce de trompe-l'œil, c'est-à-dire que les taux n'évoluent pas mais la base d'imposition, elle, évolue, et en cinq ans, cela n'a pas « évolué ». Cela a pris 25 %. C'est la réalité, en définitive, pour le contribuable, dans son effort à l'impôt local. Et à Olivet, comme ailleurs, d'ailleurs, puisque ces bases d'imposition n'ont pas augmenté que pour Olivet mais pour l'ensemble des bases d'imposition de fiscalité locale. Certaines communes, qui ont pu se le permettre, ont pu jouer à la marge sur le taux, d'autres ont dû continuer à le maintenir ou même, pour certaines, l'augmenter, ce qui n'est pas le cas à Olivet, je le salue.

Enfin, on sait que beaucoup de nos investissements ont été faits grâce à une solidarité d'autres collectivités. Aujourd'hui, on connaît tous l'état des collectivités, comme le Conseil départemental ou la Région Centre, qui ont été des appuis solides sur les investissements. Il serait aussi intéressant de voir quelle a été la part, dans chacun de ces projets, de ces aides : si elle était à la marge, si elle était conséquente ou si elle était nécessaire. Pourquoi ? Parce que, dans les orientations budgétaires qu'on va avoir pour les années à venir, il faudra peut-être faire sans. Si on fait sans, est-ce qu'on est capable de faire sans, et là encore, choisir et orienter des budgets en se disant « on va devoir être plus autonomes dans notre financement » ? Je pense que j'ai, pour l'heure, tout dit. Je vais faire comme Vivien, je vais en rester là pour cette première partie. Merci.

M. SCHLESINGER : Merci beaucoup. Monsieur TASKY.

E. TASKY : Merci monsieur le Maire. Je voulais rebondir sur la partie Investissement qui nous a été présentée et plus précisément sur le mécanisme des AP/CP. Lorsque la collectivité engage un projet d'investissement majeur, un projet structurant -au hasard, la construction ou la rénovation d'un espace culturel, d'une école, d'un gymnase-, on va avoir un projet qui s'étale sur plusieurs années : après les phases d'études, vous avez les phases de travaux. Et, dans le cadre d'un budget municipal, la règle veut que chaque dépense prévue pour un exercice soit inscrite dans le budget de cette même année : principe d'annualité budgétaire. Si on s'en tient strictement à cette règle, cela signifie que, pour un projet à plusieurs millions d'euros, on devrait inscrire l'ensemble des dépenses dès la première année. Vous voyez toutes les difficultés et les contraintes que cela pourrait entraîner. En plus, vous faussez la réalité financière du projet et vous mobilisez prématurément des ressources financières, en l'occurrence qui ne seront pas utilisées tout de suite. C'est là que le mécanisme des AP/CP (autorisations de programme/crédits de paiement) intervient et revêt toute son importance. Les autorisations de programme vont permettre de fixer un plafond global de dépenses : on s'engage à réaliser des millions d'euros de dépenses pour un projet sur plusieurs années. On a une enveloppe maximale d'engagement qui peut être modifiée par une délibération en cours de mandat -j'y viendrai

après- et les crédits de paiements vont nous permettre de dépenser/mandater chaque année, en fonction du calendrier réel d'avancement du projet. Alors, évidemment, dans la réalité, le coût des projets peut être modifié en cours de mandat : il peut y avoir de mauvaises surprises sur les chantiers, des dépenses supplémentaires qui s'ajoutent. A ce moment-là, on va voter une délibération qui va modifier le montant sur l'AP/CP. Qui dit délibération dit Conseil municipal, dit aussi transparence. Les AP/CP, c'est un outil de transparence : chaque opération est clairement identifiée. On sait combien coûte un projet, ce qui a été engagé, ce qu'il nous reste à financer, sur quelle durée. On a une meilleure lisibilité, que ce soit pour les élus, ici présents, ou nos citoyens dans leur ensemble, que ce soit sur le calendrier ou le coût réel des projets. C'est aussi un outil de souplesse, de flexibilité. Comme je le disais tout à l'heure, on évite de bloquer inutilement des crédits : on paye au bon moment, ni trop tôt ni trop tard. Cela sécurise notre budget. Cela démontre une gestion responsable, ce qui est un peu notre marque de fabrique depuis un certain nombre d'années. Cela renforce également notre crédibilité auprès des financeurs externes, ce qui va faciliter l'obtention de subventions qui peuvent représenter, parfois, une part non négligeable du financement de nos projets. En résumé, ces autorisations de programme et crédits de paiement sont des outils que je juge indispensables pour conduire sereinement nos projets d'investissement d'envergure. C'est dommage que ce mécanisme d'AP/CP ne soit pas toujours très bien compris, comme j'ai pu le constater récemment. Je vous invite vivement à soutenir leur mise en œuvre, à les considérer comme un levier majeur pour garantir la qualité et la pérennité de nos investissements au service de nos concitoyens. Merci de votre attention.

M. SCHLESINGER : Merci beaucoup Emmanuel. Je passe la parole à Amélie PLOUZENNEC.

A. PLOUZENNEC : Merci monsieur le Maire. À la suite de la présentation qui nous a été faite, je voulais rebondir sur l'aspect des ressources humaines, qui a déjà été développé, mais je note l'accent qui a été mis sur les agents qui œuvrent, chaque jour, au service des habitants de la Commune. En effet, de nombreuses actions ont été mises en œuvre. Je ne parle pas des actions nationales obligatoires mais bien des actions propres à Olivet, telles que l'augmentation, pour tous les agents, de l'IFSE, qui est la part des primes dans la rémunération. Je peux également évoquer l'augmentation de la prise en charge de la part mutuelle. Autant d'actions concrètes pour préserver leur pouvoir d'achat, attirer et garder nos talents dans la collectivité.

M. SCHLESINGER : Merci beaucoup. Pour cette première série de questions, je vais laisser Fabien GASNIER répondre.

F. GASNIER : Je vais essayer de répondre un petit peu aux aspects techniques, en tout cas. Monsieur PELLETIER, vous avez évoqué beaucoup de choses techniques. Ce sont des choses qui sont présentées en commission générale et vous pouvez y participer, bien sûr, vous êtes le bienvenu. Elle aura lieu au mois de novembre et au mois de décembre, pour le budget primitif. Je ne vais pas forcément répondre dans l'ordre mais sur les ventilations des 6,7 M€, ce sont des choses qui seront détaillées pour le budget primitif, à la commission de début décembre. Là, on est sur un débat d'orientation budgétaire, on n'est pas dans cette finesse d'approche. Je vais essayer de me souvenir de tout ce que vous avez dit, vous avez été prolixe.

Question sur le code couleur : évidemment, le vert, c'est quand c'est bien et le jaune, c'est quand on considère que ce n'est pas ce qu'on avait comme cible. Et le rouge, ce n'est pas bien. On n'a pas de rouge mais c'est souvent comme cela dans les présentations. Le capital restant dû, effectivement, on l'a mis en jaune. Pourquoi ? Parce qu'on avait ciblé 10 M€ et on est à 12 857 216 €, on a plus que notre cible. C'est pour cela qu'on l'a mis en jaune. Cependant, je suis extrêmement content que vous veniez sur le débat de la dette puisque vous l'avez dit vous-même, il y a de bonnes dettes et de mauvaises dettes. C'est une dette en tout cas qu'on assume et que l'on considère comme bonne. Je le redis,

parce que j'ai encore lu cet après-midi une lettre qui m'est parvenue et où des gens, autour de cette table et dans l'assemblée, considèrent que c'est une mauvaise dette. Je suis content que ce soir, en Conseil municipal, on estime que c'est une bonne dette, qui nous permet effectivement de placer cet argent pour pouvoir financer le groupe scolaire du Val. Et pourquoi dis-je cela ? Pourquoi est-ce une bonne dette ? Parce que c'est une dette qui a été contractée à un taux très attractif et c'est pour cela qu'on l'a fait. On a emprunté 2 M€ supplémentaires par rapport à ce qu'on avait prévu pour pouvoir avoir un taux attractif. C'est une bonne dette, vous l'avez souligné, et je le reprends aussi pour cela.

Sur les frais de communication, je suis désolé si je n'ai pas été clair mais je l'ai évoqué. C'était surtout "Voir OH" mais Monsieur le Maire complétera. Sur les frais de fonctionnement, vous dites que les courbes entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement s'éloignent, moi, je vois un rapprochement. Et monsieur DE SOUSA l'a précisé ensuite, on va sur des années qui vont être compliquées pour les collectivités, il faut qu'on soit très vigilants mais je l'ai dit en présentation. Et c'est pour cela, aujourd'hui, que nous sommes vigilants sur nos dépenses de fonctionnement. Après, monsieur le Maire répondra, vous avez un choix peut-être différent du nôtre d'augmenter le nombre de postes et de passer en régie. Cela, on va dire que ce sont des programmes politiques mais qui n'est pas le nôtre, en tout cas, aujourd'hui, et on préfère rester prudents sur cette partie pour pouvoir -je l'ai dit aussi- continuer à investir massivement dans le futur. Je n'ai pas compris les 9 M€, je ne l'ai pas retrouvé en tout cas. Vous avez évoqué 9 M€ mais peut-être que, dans le deuxième tour, vous pourrez le préciser. Ce n'est pas que je ne veux pas répondre, c'est que je ne fais pas le lien avec la présentation. Monsieur le Maire complétera sur le reste.

Effectivement, Hervé, la taxe foncière a bien augmenté, je rejoins monsieur DE SOUSA là-dessus, ce sont nos taux appliqués à la taxe foncière qui n'ont pas augmenté mais la taxe foncière a bien augmenté et elle a même augmenté de 20 % entre 2020 et 2025, c'est une réalité. Monsieur DE SOUSA, vous avez évoqué le fait que certaines municipalités avaient rectifié ce taux sur la taxe foncière. Je n'en ai pas, à ma connaissance, dans la métropole. Je peux vous dire, aujourd'hui, que le taux qui est appliqué par la municipalité est le 12^e taux de la métropole, sur les 22 communes, le 12^e taux le plus bas. Cela fait 17 ans que cela n'augmente pas. À Orléans, j'ai vu qu'ils avaient affiché que cela faisait 29 ans qu'ils n'augmentaient pas. Je ne sais pas s'il était très élevé il y a 17 ans. En tout cas, aujourd'hui, il est rentré dans le rang, et largement, puisqu'on est sur le 12^e taux sur les taux appliqués par la métropole. La taxe foncière, j'y reviens, a augmenté de 20 %, même 21 % pour être transparent, dont 15 % portés par l'inflation, des choses qu'on ne maîtrise pas. C'est l'inflation qu'on a tous subie sur cette période, notamment les années 2022 et 2023 où on a pris des 7 % allègement. Sur ces 20 %, on a 15 % qui sont portés par l'inflation. On a aussi la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) qui a été votée par la métropole et qui nous est impactée dans la taxe foncière. La taxe GEMAPI, c'est sur les risques inondables. C'était une compétence qui était portée par l'État, qui a transféré cela à la métropole, sans donner les financements qui vont avec. La métropole a décidé (un peu « contre » nous puisqu'on s'est abstenus, ou on a même voté contre, en tout cas, on n'était pas complètement pour, cela, c'est vrai) de la taxe GEMAPI mais on la subit aujourd'hui. Je ne sais plus si on avait voté contre ou si on s'était abstenus mais en tout cas, on la subit, aujourd'hui, dans la taxe foncière. Je voulais vous dire cela sur la taxe foncière. Ces 20 %, effectivement, sont là. Ils sont là et on les subit tous autant qu'on est sur la partie taxe foncière.

Je voulais zoomer quand même sur la partie taxe foncière et taxe d'habitation puisqu'on a une perte de la taxe d'habitation : il y a eu une réduction de la taxe d'habitation, voire définitivement annulée depuis quelques années, et j'ai quelques exemples pour les Olivétains qui payaient la taxe foncière et la taxe d'habitation, quand on était propriétaire occupant. Je vais vous retrouver cela, j'avais cela quelque part. Je n'ai plus en tête les chiffres mais peu importe. Quand on payait la taxe foncière et la taxe d'habitation sur Olivet, sur une maison de 160 m², on payait, en 2020, 4 077 €. Aujourd'hui, en payant uniquement la taxe foncière, on paye 2 721 € (puisque on ne paye plus la taxe d'habitation).

Effectivement, on a pris 20 % d'augmentation de taxe foncière mais on a économisé la taxe d'habitation en tant que propriétaire occupant, ce qui fait une économie de 1 356 €. Cela, on l'a tous oublié, moi le premier, j'avoue qu'on oublie qu'on ne paye plus la taxe d'habitation, c'est bien, mais l'addition des deux fait qu'aujourd'hui, on paye moins que taxe foncière et taxe d'habitation puisqu'on paye uniquement la taxe foncière. J'ai d'autres exemples mais on pourra en parler en aparté.

M. SCHLESINGER : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Monsieur PELLETIER, puis monsieur DE SOUSA puis je conclurai.

V. PELLETIER : Moi, c'est juste pour compléter ma question sur les dépenses d'investissement. Cela concernait la section 2.2 du rapport. On n'est pas encore dans les orientations, on est plutôt sur la situation actuelle, en 2025. On voit qu'il y a écrit qu'on a 9 M€ d'investissement en 2025 (c'est une estimation). Quand on additionne tous les éléments qui nous sont présentés comme éléments principaux, on atteint une somme de 2,5 M€. Cela veut dire qu'il y a 6,5 M€ qui ne sont pas illustrés et je me demandais ce qu'il y avait dans ces 6,5 M€. Pas la liste détaillée mais j'imagine que, dans les 6,5 M€, il y a quand même de grosses enveloppes qui doivent être présentes et, notamment, est-ce que, dans ces enveloppes présentes, il y a celle de la voirie et de l'espace public, qui apparemment représente 1,5 M€, mais qui est gérée de façon un peu complexe avec ces histoires de « c'est une compétence métropole et on paye une participation pour cela » ? C'était pour avoir un peu plus de détails sur ce qui compose ces 9 M€ de dépenses d'investissement 2025.

M. SCHLESINGER : Je vais prendre d'abord l'intervention de monsieur DE SOUSA et ensuite Fabien répondra. Monsieur PELLETIER, avez-vous fini ? Parfait. Monsieur DE SOUSA.

G. DE SOUSA : Je voulais reprendre et rejoindre ce qu'avait dit Emmanuel TASKY sur la clarté des AP/CP dans le sens où, effectivement, je pense que c'est un bon outil parce que cela permet d'encadrer, cela fixe un délai, une date. Après, sur le fait que les délais soient respectés, on connaît tous les aléas des chantiers mais sur les montants, ce qui serait intéressant -et ce, même pour les AP/CP futures-, c'est de reprendre lorsqu'il y a des adaptations. Oui, on a respecté les budgets des derniers AP/CP mais, ce qui serait intéressant, c'est de voir par rapport aux AP/CP par projets, de prendre l'AP/CP initiale et de voir quelle a été l'évolution, au cours du mandat, de ce montant d'AP/CP. Et je pense que là, vous avez une vraie visibilité de l'évolution du budget, par projet. En général, en tout cas pour ceux que j'ai en tête, on peut avoir des variations qui sont de 20 % sur ces montants-là, assez facilement.

M. SCHLESINGER : Était-ce votre conclusion monsieur DE SOUSA parce que vous vouliez la reprendre ? D'accord. Merci beaucoup. Alors, Fabien GASNIER, puis je conclurai le débat.

F. GASNIER : Pour répondre tout d'abord sur la voirie et la métropole, effectivement, la CLECT prévoit qu'on verse à la métropole 1 056 000 € par an, depuis le début du mandat et sont effectués des travaux à hauteur de 1 586 000 € sur la voirie olivetaine. C'est ce qu'il y a pour l'instant. Peut-être la CLECT sera-t-elle renégociée au prochain mandat, je ne sais pas, mais j'ai vu que c'était un sujet aussi dans d'autres collectivités. La voirie nous coûte 1 056 000 € par an. Par ailleurs, on a pu retrouver votre point et vous aviez raison, ce n'était pas complètement clair. Effectivement, avec le détail qui est fait, on n'arrive pas à ces 9 M€. Je ne les ai pas tous en tête mais dedans, il y a notamment la ZAC du Clos-du-Bourg. Tous les ans, cela nous coûte 1 M€ supplémentaire qu'il faut rajouter. On doit avoir aussi, peut-être, le reste des AP/CP qui sont dedans, des choses comme cela. On vous fera une réponse détaillée de tout cela. Il y a 3,5 M€ de dépenses récurrentes, ce sont les investissements mais on vous fera une réponse beaucoup plus détaillée.

M. SCHLESINGER : Merci beaucoup pour les différents éléments d'intervention. Quelques mots, tout d'abord, pour revenir sur la présentation de Fabien GASNIER et ce que vous avez souligné dans vos interventions, je crois, unanimement : c'est la qualité de la situation financière de la commune d'Olivet. C'est indéniable, on a une situation, après un mandat qui a été celui dans lequel on a le plus investi, qui est particulièrement saine. Je crois que c'est une chance et une force pour notre commune, dans des temps qui sont difficiles et qui s'annoncent compliqués pour les finances publiques et pour les finances des collectivités territoriales. Je crois qu'on peut, collectivement, se satisfaire d'un certain nombre de décisions qui ont été prises, pendant ce mandat, et la manière dont nous présentons les comptes à la fin du mandat.

D'autant plus, et c'est aussi cela, l'intérêt du débat d'orientation budgétaire, que des visions différentes peuvent s'exprimer. Monsieur PELLETIER a présenté une vision radicalement différente de celle qui est portée par la commune d'Olivet, aujourd'hui, mais par le passé aussi et je m'en sépare vraiment profondément, radicalement. Je pense que c'est sain qu'on puisse avoir ce type de débat là parce que, si je résume ce que vous dites, monsieur PELLETIER, en quelques mots, c'est « dépensons plus en fonctionnement, ayons moins de recettes, endettions-nous davantage, pour faire plus d'investissements ». Au milieu de tout cela, il y a une réalité qui est que l'investissement, quand on le paye par de la dette, il se rembourse par de l'épargne qui se dégage de la différence entre nos dépenses de fonctionnement et nos recettes de fonctionnement. Ce que vous proposez, c'est possible mais cela s'appelle trivialement « cramer la caisse » et à la fin, il n'y a plus d'argent pour financer les investissements. Parce qu'aujourd'hui, si on diminue de manière forte l'épargne disponible de la collectivité olivetaise, c'est notre capacité à rembourser nos emprunts (qui sont remboursés dans la section d'investissement) que nous obérons. Et aujourd'hui, quand on discute avec nos concitoyens, je vous rappelle qu'ils nous demandent toujours plus d'entretien dans nos gymnases, toujours plus de voiries à refaire, toujours plus d'investissements dans la rénovation énergétique de nos bâtiments, de meilleures conditions d'accueil pour les enfants, etc., etc. Il n'y a pas d'argent magique, il n'y a pas de miracle : les deux sections de fonctionnement et d'investissement sont liées entre elles par des liens très forts, par une règle d'or, et si nous ne dégageons pas des marges de manœuvre dans la section de fonctionnement, nous n'avons pas la possibilité d'investir. Alors, on peut moins investir. Tout à fait. On peut dépenser plus mais moins investir, il faut le dire, c'est : pas de nouvelle école. C'est : pas de rénovation de classe, c'est moins de voirie, c'est moins de rénovation énergétique. Ce n'est pas ce que vous avez évoqué. Vraiment, ce sont deux visions différentes et je respecte la vôtre, mais je ne la partage pas.

Et quand je constate la situation qu'a la Commune d'Olivet avec d'autres communes de la métropole qui ont la stratégie qui est la vôtre, aujourd'hui, elles éprouvent des difficultés à mettre en place des plans pluriannuels d'investissements (PPI). Et je suis d'autant moins en accord avec vous que la situation que vous avez décrite de la Ville d'Olivet n'est, à mon avis, pas exacte. Parce qu'en termes de dépenses de fonctionnement, nous avons, au cours de ce mandat, créé la Maison de la parentalité, qui est un nouveau service public, qui répond, en plus, aux attentes qu'on évoquait au débat précédent sur comment accueillir les familles, prendre en charge parfois les violences intrafamiliales, comment transmettre un certain nombre de valeurs républicaines utiles et d'accompagnement. C'est un nouveau service public qui a été créé pendant ce mandat. C'est le premier élément.

Deuxième élément, nous avons revalorisé fortement les rémunérations des agents de la commune d'Olivet, pour une part via l'augmentation du point d'indice mais ce n'est jamais suffisant, on en est tous d'accord, et par une action volontariste de notre part. Vous avez souligné, tout à l'heure, que vous l'aviez voté, par l'augmentation des IFSE, donc des primes qui sont versées tous les mois à nos agents dans une proportion, là aussi inédite pour la collectivité, avec parfois un doublement de ces primes, pour certains agents. Et nous avons continué à embaucher, parce que, pendant le mandat, nous avons embauché plus de policiers municipaux, nous avons fonctionnarisé un certain nombre d'animateurs, etc., etc. On peut -c'est ce que nous avons fait- proposer plus de services publics,

augmenter le nombre d'agents publics et, en même temps, continuer à avoir une dynamique d'épargne positive pour financer les investissements. Et en plus, on s'est endettés -vous le souligniez-puisqu'on a fait le choix de s'endetter au bon moment, parce que des investissements qui vont produire des effets sur de très nombreuses années, il n'y a aucune raison de les payer cash et c'est important de le répartir dans le temps.

Cette stratégie financière, budgétaire, qui est ancienne à Olivet, qui a été mise en œuvre par Romain SOULAS au début du mandat, et qui est poursuivie, aujourd'hui, par Fabien GASNIER, je crois qu'elle est utile et elle nous permet de présenter des résultats extrêmement favorables ce soir, et d'avoir des investissements, en 2026, encore intéressants, et d'affronter -parce que c'est à cela qu'on s'expose- des temps plus difficiles. Et parmi ces temps plus difficiles, monsieur DE SOUSA l'indiquait, demain, je ne suis pas certain que nous aurons les mêmes marges de soutien des autres collectivités.

Mais ces soutiens des autres collectivités ne tombent pas du ciel. Si, pendant ce mandat, on a eu 7 à 8 M€ de soutien d'autres collectivités, que ce soit le Conseil régional, l'État, le Conseil départemental, c'est parce que nous sommes allés les chercher. C'est parce qu'on a monté des dossiers convaincants. C'est parce qu'on a fait des choix structurants. Ces subventions ont principalement concerné le site mairie. Pourquoi le site mairie ? Parce qu'on faisait de la rénovation énergétique ambitieuse, voire très ambitieuse, sur un bâtiment ancien. Cela a concerné le gymnase du Beauvoir. Pourquoi le gymnase du Beauvoir ? Parce qu'on pérennisait le patrimoine olivetain, avec un bâtiment emblématique auquel nous sommes tous attachés et parce qu'on avait des performances énergétiques remarquables. On diminue de presque 66 % la facture énergétique sur ce bâtiment. En reconstruisant deux écoles dans le mandat (le Poutyl et la Cerisaie), on a remplacé des passoires thermiques par des bâtiments qui sont aujourd'hui aux normes les plus avancées. On a eu la livraison, dans ce mandat, de L'Alliage : pareil, on avait une passoire thermique. Tout le monde se souvient de cette salle, en été et en hiver. Aujourd'hui, on n'a presque même pas suffisamment chaud quand on est assis ici : on fonctionne avec de la géothermie, de l'énergie renouvelable et on a des niveaux de consommations qui n'ont rien à voir avec ce qui était auparavant. Tout cela, avec une situation financière qui est tout à fait remarquable.

Je ne pense pas que, dans le prochain mandat, il sera possible, compte tenu du contexte qu'on a décrit, qu'on puisse investir autant à l'échelle d'Olivet. Je pense qu'il faudra être vraiment très vigilants et très près de nos sous. Il faudra cultiver notre épargne parce que, si on ne peut plus s'endetter, parce que les taux ont explosé, si les cofinancements ont diminué ou disparu, il ne restera plus que l'épargne générée par la Ville d'Olivet pour pouvoir investir. Il faut l'avoir à l'esprit. Là où Fabien évoquait, tout à l'heure, qu'on avait une moyenne de 11 M€ d'investissement sur la mandature, si, demain, on doit se contenter de notre épargne et qu'on ne peut plus s'endetter parce que les taux d'intérêt sont à 3, 4 ou 5 %, et qu'il n'y a pas d'inflation, vous vous retrouvez dans une situation où il n'y a que votre épargne. Là, on n'est plus à 11, mais on est à 6, ou à moins si vous décidez de dépenser plus et de recevoir moins.

Sur la partie recettes, je pense que c'est important de le souligner, Fabien l'a dit : le contribuable olivetain, en 2026, va payer nettement moins qu'il payait en 2020. Fabien donnait l'exemple de la maison de 150 m² : taxe d'habitation+ taxe foncière en 2020, c'était 3 800 € (3 889 € dans le cas qu'on a pris). En 2025, il ne paye plus que 2 687 €. C'est -1 200 €, aujourd'hui, qu'en 2020. Pour une maison de 160 m², c'est -1 400 €, à peu près. Pour un appartement de 72 m², c'est -400 € à peu près aussi. Et cela, c'est quand vous êtes propriétaire occupant, que vous payez la taxe d'habitation et la taxe foncière. Aujourd'hui, à Olivet, vous avez à peu près 54 % de propriétaires et 44 % de locataires. Cela veut dire que presque la moitié de la population olivetaine ne paye plus du tout d'impôt local, à Olivet. En 2020, ils payaient leur taxe d'habitation, aujourd'hui, ils payent 0. La pression fiscale communale locale a diminué pendant ce mandat. On n'en est pas responsable. C'est une grande partie de l'argent qu'on retrouve dans le déficit, au niveau national, et dans la dette qui a explosé

depuis 2020 et 2021. On peut, en tant que contribuable local, se dire « c'est super » et en tant que contribuable national, se dire « oh là, là, on va dans le mur » mais la réalité, c'est qu'aujourd'hui, les Olivétains payent moins pour leur service public et ils ont payé moins, pendant ce mandat, pour un maximum d'investissements, et même un record d'investissements. C'est cela, la réalité des chiffres, aujourd'hui, sur le territoire communal.

Et par certains aspects, cela pose des questions de justice parce qu'effectivement, quand on ne contribue pas du tout au financement des services publics, ce n'est pas totalement évident. C'est un lien fondamental dans le système démocratique. C'est pour cela qu'on se sépare sur la question des tarifs. Je le rappelle, nos tarifs, on les benchmarks tous les ans avec ce qui est fait dans d'autres communes de la métropole et nos tarifs ne sont pas plus élevés que ceux qu'il y a ailleurs, on est dans la norme des tarifs. On a même des tarifs qui sont beaucoup plus sociaux que certaines communes qui se vantent d'avoir des tarifs plus sociaux, je pense notamment sur la restauration. On est tout à fait dans les éléments pertinents. Le tarif, c'est une manière de contribuer au service public pour des gens qui ne payent pas d'impôts, par exemple. Ils ne payent pas d'impôts parce qu'ils n'ont pas les revenus et ils ne payent pas d'impôts parce qu'ils sont locataires, c'est tout à fait différent. Et cela aussi, il faut l'avoir à l'esprit dans le schéma général.

Aujourd'hui, on vous présente un débat d'orientation budgétaire qui, à la fin du mandat, laisse la situation de la Commune dans un état meilleur que celui qu'on avait espéré au début du mandat. Et ce travail, on le doit aux élus et aux décisions qui ont été prises, ici, mais on le doit aussi à nos services qui nous accompagnent depuis six ans, qui nous ont permis de tenir nos engagements, même parfois d'aller au-delà, qui nous permettent d'affronter les chocs macro-économiques que nous aurons inévitablement dans les années qui viennent, compte tenu de la situation mondiale, qui nous permettront de continuer à améliorer nos infrastructures publiques et nos équipements publics, qui permettront de financer, notamment, le dernier grand projet de ce mandat qui est la construction de la nouvelle école du Val et de la crèche, pour les plus jeunes habitants de notre commune, qui nous ont permis de continuer à porter des politiques publiques à destination de tous les habitants. Je n'en ai pas parlé mais je pourrais le dire : en 2020, on n'avait pas de programmation culturelle. En 2026, on a une programmation culturelle, ce sont 200 000 € de dépenses de fonctionnement dans notre collectivité. Et enfin, et peut-être même surtout, cela nous a permis d'améliorer les conditions de travail de nos agents, en investissant dans les bâtiments et en améliorant leur rémunération. Cette situation est saine. Je pense qu'il y a pas mal de gens qui nous l'envieraient. Elle n'est pas le fruit du hasard et c'est surtout cela, l'idée que je veux faire passer : elle n'est pas le fruit du hasard, elle est le fruit de sommes de décisions, anciennes, continues et pérennes, qui permettent, aujourd'hui, à la ville d'affronter l'avenir avec sérénité. Et nous pourrons discuter le mois prochain, concrètement, des investissements que cette situation nous permet, pour l'année 2026, qui est une année particulière, on l'a tous à l'esprit. Je vous remercie. Nous prenons acte de ce débat.

M. GASNIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

La présente délibération présente les orientations budgétaires du budget principal et du budget annexe du camping municipal de la Commune d'Olivet pour l'année 2026.

Conformément à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales "*dans les Communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. / Dans les Communes de plus de 10 000 habitants, le rapport [...] comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.*"

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte des orientations budgétaires pour le budget principal et le budget annexe du camping municipal, pour l'année 2026, sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Ce dossier a été présenté à la commission générale (finances) du 4 novembre 2025.

Le Conseil municipal prend acte des orientations budgétaires pour le budget principal et le budget annexe du camping municipal, pour l'année 2026.

Point n° 9 : RESSOURCES HUMAINES – PARTICIPATION À L'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE LANCÉ PAR LE CDG 45 POUR LE RISQUE SANTÉ – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER

(délibération n° DEL_2025_11_09)

M. SCHLESINGER : Et je passe la parole à Laëtitia GOURBE.

L. GOURBE : Merci monsieur le Maire. La présente délibération a pour objet d'approuver la participation de la Commune à l'appel public à concurrence lancé par le Centre de gestion du Loiret (CDG) pour couvrir le risque santé de ses agents et d'adhérer à la convention de participation et au contrat collectif d'assurance proposé par le CDG. La commune d'Olivet est actuellement déjà liée au CDG 45 pour la couverture du risque santé des agents et le contrat en cours arrive à échéance, en décembre 2026.

Je vous indique juste que la participation de l'employeur sera très probablement -comme cela a été abordé dans les précédents comités sociaux territoriaux. (CST)- supérieure au montant minimal qui est fixé et indiqué dans la délibération à 15 € bruts mensuels. Ce sera très probablement supplémentaire mais je laisse le suspense, même si Amélie a parlé d'une augmentation en effet, tout à l'heure. Je laisse le suspense jusqu'au Conseil municipal de décembre où on abordera cette participation. Merci.

M. SCHLESINGER : Merci beaucoup Laëtitia. Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions sur cette délibération ? Monsieur TASKY.

E. TASKY : Merci monsieur le Maire. Pour des raisons professionnelles, je ne voterai ni cette délibération ni la suivante.

M. SCHLESINGER : D'accord, pas de participation au vote d'Emmanuel TASKY. Pas d'autres interventions ? Je vous consulte. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Pas de vote contre. Des abstentions ? Pas d'abstention. C'est adopté à l'unanimité, sans la participation d'Emmanuel TASKY.

Mme GOURBE, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

La présente délibération a pour objet d'approuver la participation de la Commune à l'appel public à concurrence lancé par le Centre de gestion du Loiret (CDG 45) pour couvrir le risque santé de ses agents afin d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance proposé par le Centre de gestion.

La convention de participation à la protection sociale complémentaire conclue avec le Centre de gestion prend fin le 31 décembre 2026. Afin d'assurer la continuité du dispositif et de permettre aux agents de bénéficier de conditions tarifaires avantageuses, il convient de la renouveler.

Cette démarche permettra au centre de gestion de préparer le dossier d'appel à candidatures et de lancer la procédure, en 2026 pour une mise en œuvre des garanties au 1^{er} janvier 2027.

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles leurs agents souscrivent pour couvrir les risques santé : mutuelle contractée par un agent pour compléter les remboursements de la sécurité sociale (médecins, pharmacie, spécialistes, etc.).

Cette participation devient obligatoire pour les risques santé, à compter du 1^{er} janvier 2026, avec un montant minimal fixé à 15 € brut mensuel (article 6 du décret n° 2022-581 du 20 avril 2022). Les garanties minimales concernées sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur doivent être proposées selon un des deux modes de contractualisation prévus par la réglementation : contrat individuel d'assurance labellisé ou contrat collectif d'assurance à adhésion facultative souscrit dans le cadre d'une convention de participation. Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance, soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur, sur la base de la procédure déclinée dans le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le renouvellement d'une convention de participation relative à la protection sociale complémentaire des agents de la Commune avec le Centre de gestion du Loiret ;
- d'adhérer au dispositif coordonné par le Centre de gestion du Loiret sur le risque santé, pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2027 ;
- d'autoriser la participation de la collectivité à l'appel public à concurrence lancé par le Centre de gestion afin d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurances ;
- d'autoriser le Maire à signer tout acte ou documents relatifs à ce dossier.

Ce dossier est présenté au comité social territorial du 13 octobre 2025, à la commission ressources humaines, accueil et secrétariat général du 3 novembre 2025 et à la commission générale (finances) du 4 novembre 2025.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le renouvellement d'une convention de participation relative à la protection sociale complémentaire des agents de la Commune avec le Centre de gestion du Loiret, l'adhésion au dispositif coordonné par le Centre de gestion du Loiret sur le risque santé, autorise la participation de la collectivité à l'appel public à concurrence lancé par le Centre de gestion afin d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurances et autorise le Maire à signer tout acte ou document relatif à ce dossier.

Sans participation : 1

Emmanuel TASKY

Point n° 10 : RESSOURCES HUMAINES – PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER

(délibération n° DEL_2025_11_10)

M. SCHLESINGER : Et je redonne la parole à Laëtitia GOURBE.

L. GOURBE : Merci. La présente délibération a pour objet d'approver la convention pour la couverture du risque prévoyance, au bénéfice des agents. L'ordonnance du 17 février 2021 impose aux employeurs publics de participer au financement de garanties couvrant les risques d'incapacité, d'invalidité et/ou de décès. Je rappelle juste qu'après 90 jours de maladie ordinaire, la rémunération de l'agent tombe à demi-traitement. C'est là que la prévoyance peut venir compenser cette perte de revenus.

La convention actuelle, souscrite auprès de Territoria Mutuelle, prendra fin le 31 décembre 2025. Afin d'assurer une continuité de couverture, dès le 1^{er} janvier 2026, Orléans Métropole a lancé une nouvelle consultation pour la période 2026-2031. Cette procédure s'inscrit dans le cadre d'un groupement de commandes réunissant Orléans Métropole, la Ville d'Orléans, l'ESAD (École supérieure d'art et de design) d'Orléans, Fleury-les-Aubrais, Saint-Denis-en-Val, Mardié et Olivet. Pour rappel, l'accord national du 11 juillet 2023 prévoit la généralisation de l'adhésion obligatoire des agents aux contrats collectifs de prévoyance. Cependant, en l'absence de transposition réglementaire, l'adhésion reste pour le moment facultative.

Le CST, pour information, a émis un avis favorable sur le choix d'un régime à adhésion facultative couvrant les risques d'incapacité et d'invalidité à 90 % du revenu net, incluant le maintien du régime indemnitaire et un avis favorable, également, sur l'ajout des options facultatives qui restent à la charge totale de l'agent : garantie décès, invalidité absolue et définitive qui donnent droit, dans ce cas, à un capital forfaitaire de 10 000 €, et garantie perte de retraite suite à invalidité pour un capital forfaitaire de 20 000 €. L'employeur participe financièrement au régime de base. Les modalités seront présentées lors d'un prochain CST, pour une application au 1^{er} janvier 2026.

M. SCHLESINGER : Merci beaucoup Laëtitia. Est-ce qu'il y a des interventions ou des questions ? Il n'y en a pas, je vous consulte, sans la participation d'Emmanuel TASKY à nouveau. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Pas de vote contre. Des abstentions ? Pas d'abstention. C'est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

Mme GOURBE, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

La présente délibération a pour objet d'approver la convention pour la couverture du risque prévoyance au bénéfice des agents et d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 a introduit l'obligation, pour les employeurs publics territoriaux, à compter du 1^{er} janvier 2025, de participer au financement de garanties minimales destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès.

La convention de participation et le contrat collectif d'assurance pour la couverture du risque prévoyance, souscrit auprès de TERRITORIA Mutuelle, prendront fin le 31 décembre 2025.

Dans le souci d'assurer une couverture de qualité aux agents à effet du 1^{er} janvier 2026, la collectivité a participé à une consultation pour la mise en place d'une nouvelle couverture du risque prévoyance sur la période 2026-2031.

La consultation a été réalisée dans le cadre d'un groupement de commande, piloté par Orléans Métropole, au profit de ses agents, des agents de la Commune d'Orléans, de l'école supérieure d'art et de design d'Orléans (ESAD), de Fleury-les-Aubrais, d'Olivet, de Saint-Cyr-en-Val et de Mardié.

En l'absence de transposition normative de l'accord collectif national du 11 juillet 2023, l'adhésion aux contrats collectifs de prévoyance complémentaire reste à ce jour facultative et permet de retenir la solution de base de l'appel d'offre, à savoir un contrat à adhésion facultative.

Le détail des garanties est annexé de la présente délibération.

Après analyse des offres et à l'issue d'une phase de négociation menée conjointement par les membres du groupement avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage, la commission d'appel d'offres d'Orléans Métropole, lors de sa réunion du 25 septembre 2025, a retenu l'offre du groupement Collecteam / Allianz, tant sur le critère financier que sur les critères techniques.

Les taux de cotisation proposés, dans le cadre d'un contrat collectif à adhésion facultative, sont les suivants :

GARANTIES	TAUX
Régime de base : garanties incapacité temporaire de travail et invalidité	2,10 %
Option 1 : Garantie décès	0,15 %
Option 2 : Garantie perte de retraite consécutive à une invalidité	0,36 %
Régime de prévoyance des assistant(e)s familiaux	2,10 %

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'abroger, ponctuellement et uniquement pour les besoins de la présente délibération, la délégation qu'il a consentie au Maire en vue de prendre toute décision concernant la passation des marchés, et reprendre ponctuellement ladite compétence en vue de délibérer ci-après sur l'approbation du contrat de prévoyance au bénéfice des agents ;
- de prendre acte de l'attribution du marché par la commission d'appel d'offres de la Métropole d'Orléans, coordonnateur du groupement, à Collecteam / Allianz ;
- d'approuver la convention pour la couverture du risque prévoyance au bénéfice des agents avec Collecteam / Allianz ;
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le dossier a été présenté au comité social technique du 13 octobre 2025, à la commission ressources humaines, accueil et secrétariat général du 3 novembre 2025 et à la commission générale (finances) du 4 novembre 2025.

Sans participation : 1

Emmanuel TASKY

Point n° 11 : DÉCISIONS DU MAIRE – INFORMATION

(délibération n° DEL_2025_11_11)

M. SCHLESINGER : Le point 11, ce sont les décisions prises par le Maire ou les adjoints sur délégation du Conseil municipal. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à l'une d'entre elles ? Il n'y en a pas. Je vous remercie de nous en donner acte.

M. le Maire s'exprime ainsi :

Conformément à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte des décisions prises en application de la délégation accordée au Maire par délibération n° 2020-05-04 du 25 mai 2020 complétée par la délibération n° 2020-09-14 du 28 septembre 2020.

Les décisions ont été jointes en annexe au présent compte-rendu.

Contrats et marchés publics

N° Décisions	N° Marché	Objet	Date de la décision
D_2025_0144	2023.23	Télésurveillance des locaux et fermeture des rues et sites communaux - Acte modificatif n° 2	20/08/2025
D_2025_0154		Convention de prestation de services - ZERO DECHET pour les enfants d'Olivet 2025-2026	11/09/2025
D_2025_0155		Convention de prestation de services - DESSIN pour les enfants d'Olivet 2025-2026	11/09/2025
D_2025_0156		Convention de prestation de services - PERCUSSION pour les enfants d'Olivet 2025-2026	11/09/2025
D_2025_0157		Convention de prestation de services - BASKET BALL pour les enfants d'Olivet 2025-2026	11/09/2025
D_2025_0158		Convention de prestation de services - BABY HAND pour les MS et GS de la maternelle du Poutyl d'Olivet	11/09/2025
D_2025_0159		Convention de prestation de services - RUGBY pour les enfants d'Olivet 2025-2026	11/09/2025
D_2025_0160		Convention de prestation de services - LIRE ET FAIRE LIRE pour les enfants d'Olivet 2025-2026	11/09/2025
D_2025_0161		Convention de prestation de services - GYMNASTIQUE pour les enfants d'Olivet 2025-	11/09/2025

		2026	
D_2025_0162		Convention de prestation de services - BEATBOX pour les enfants d'Olivet 2025-2026	11/09/2025
D_2025_0163		Convention de prestation de services - d'un spectacle BEATBOX pour les enfants d'Olivet 2025-2026	11/09/2025
D_2025_0164		Convention de prestation de services - TENNIS DE TABLE pour les enfants d'Olivet 2025-2026	11/09/2025
D_2025_0167		Marché n° 2024.34 - Services d'assurances pour la Commune d'Olivet - lot n° 1 - Assurances des responsabilités et des risques annexes - Acte modificatif n° 1	21/09/2025
D_2025_0168		Heures musicales de la saison 2025-2026	22/09/2025
D_2025_0173		Déclaration sans suite - Marché entretien et extension du réseau d'éclairage public du domaine privé communal de la ville d'Olivet	25/09/2025
D_2025_0178		Contrat relatif à la maintenance et à la licence d'utilisation CT00004168 des progiciels ARPÈGE	12/10/2025

Concessions dans les cimetières

N° Décision	Objet	Date de décision
D_2025_0151	Cimetière de la Vallée - Octroi d'une cavurne - Monsieur Gérard GEORGES	01/10/2025
D_2025_0152	Cimetière du Bois Semé - Octroi d'une concession funéraire - Monsieur Olivier LABAISSE	08/09/2025
D_2025_0166	Cimetière du Bois Semé - Octroi d'une concession funéraire - Madame Simone CHARLES épouse MASSON	20/09/2025
D_2025_0174	Cimetière du Bois Semé - Renouvellement d'une concession funéraire - Monsieur Frédéric FROT	25/09/2025
D_2025_0175	Cimetière de la Vallée - Octroi d'une concession funéraire - Monsieur STETTNER et Madame SCHMITZ épouse STETTNER	01/10/2025
D_2025_0176	Cimetière du Bois Semé - Octroi d'une concession funéraire - Monsieur BARDEAU et Madame DESCOTTES épouse BARDEAU	25/09/2025

D_2025_0177	Rétrocession de cavurne - Cimetière de la Vallée - Madame Liliane BÉNARDEAU	01/10/2025
D_2025_0179	Cimetière du Bois Semé - Renouvellement d'une concession funéraire - Mme Sophie MAROT veuve GROSCLAUDE	13/10/2025
D_2025_0180	Cimetière du Bois Semé - Octroi d'une concession funéraire - Monsieur Jean-Yves FRITZ	10/10/2025
D_2025_0181	Cimetière de la Vallée - Renouvellement d'une concession funéraire - Madame Paulette CABOURG épouse POTHAIN	10/10/2025
D_2025_0182	Cimetière de la Vallée - Renouvellement d'une concession funéraire - Madame Simone CHAUVET-CHATELIN	13/10/2025
D_2025_0184	Cimetière de la Vallée - Octroi d'une case de columbarium - Monsieur Claude DUBOIS	20/10/2025
D_2025_0185	Cimetière du Bois Semé - Octroi d'une cavurne - Madame Maryvonne GARBES épouse CANO	21/10/2025
D_2025_0186	Cimetière de la Vallée - Renouvellement d'une case de columbarium - Madame Amélie CHENAULT	03/11/2025

Assurances et quittances

N° Décision	Objet	Date de décision
D_2025_0153	SMACL ASSURANCES – Indemnités de sinistres - Recouvrement	02/10/2025

Demande de subvention

N° Décision	Objet	Date de décision
D_2025_0107	Demande de subvention au titre du Volet 2 - Projet d'intérêt supra-communal - Réhabilitation du gymnase du Beauvoir	12/06/2025
D_2025_0125	Fonds d'accélération de la transition écologique des territoires - Dispositif 2025 d'aides financières aux maires bâtisseurs - Sollicitation de l'aide	11/07/2025

Le Conseil municipal prend acte des décisions du Maire.

TOUR DES COMMISSIONS DE LA MÉTROPOLE

M. SCHLESINGER : Traditionnellement, nous faisons le tour des commissions métropolitaines pour une présentation des sujets principaux qui concernent Olivet. Sur la commission Attractivité, rien de particulier à signaler. Sur la commission aménagement du territoire, Michel LECLERCQ.

M. LECLERCQ : Rien qui concerne Olivet. C'était surtout orienté sur des positionnements de financements pour divers bailleurs avec des garanties d'emprunt, mais rien pour Olivet directement.

M. SCHLESINGER : Merci beaucoup. Pour la commission espace public et proximité. André BENHENNA.

A. BENHENNA : Merci monsieur le Maire. On avait quelques délibérations mais qui ne concernaient pas la Commune. Cependant, on nous a présenté la viabilité hivernale qui va débuter le 21 novembre -c'est-à-dire à la fin de la semaine- pour se terminer le 13 mars. Le Conseil général, lui, va démarrer lundi, trois jours après la métropole et il arrêtera trois jours avant la métropole. Plusieurs moyens sont mis en place, avec 20 équipements poids lourds avec salage et raclage, 15 tracteurs, huit laveuses, plus des actions complémentaires à pied. Ils auront aussi recours à un marché avec Cofiroute pour le traitement de deux circuits d'astreinte. Pour mener à bien leur mission, au niveau formation, les personnels des pôles sont formés à la météorologie, à la gestion des phénomènes hivernaux, à l'identification des circuits, plus les règles de sécurité. Merci.

M. SCHLESINGER : Merci beaucoup André. Commission Finances, Romain SOULAS.

R. SOULAS : En commission ressources, on retrouve les mêmes délibérations que celles que nous avons vues ce soir, pour la métropole : rapport sur l'égalité femmes/hommes, une décision modificative (DM), le débat d'orientation budgétaire. Dans la DM, les points importants : il y a l'ajout de 900 000 € sur la masse salariale -ce qui est un peu étonnant- cependant, une diminution de l'appel à l'emprunt tel qu'il était prévu en début d'année. Côté orientation budgétaire, même présentation du contexte et mêmes contraintes pour la Métropole, avec tout de même plutôt de bonnes nouvelles sur l'autofinancement qui est en légère augmentation par rapport au BP 2025 et qui passerait de 19 à 22 M€, et puis une dette qui est stabilisée puisqu'on sait que la dette de la Métropole était quand même à surveiller. Là, on arrive à une période de stabilité, c'est plutôt une bonne chose.

M. SCHLESINGER : Merci beaucoup Romain. Et puis sur la commission Cohésion sociale, Rolande.

R. BOUBAULT : Merci monsieur le Maire. Il n'y avait rien de spécial, si ce n'est deux points en fait : c'était la présentation du rapport égalité femmes/hommes, et puis aussi le rapport d'activité sur le centre funéraire des Ifs.

M. SCHLESINGER : Merci beaucoup. Pour conclure, pour la commission transition écologique, on avait plusieurs rapports d'activité qui seront présentés au Conseil de métropole jeudi soir, en matière de transports, de mobilité, de parkings et de réseaux de chaleur. Rien qui concernait directement Olivet. Je vous remercie. L'ordre du jour est épousé. Je vous rappelle que nous nous retrouvons le mois prochain, pour le Conseil municipal sur le budget, et, en première partie du Conseil municipal, nous aurons, comme tous les ans, les services de la Métropole qui viendront présenter certains rapports d'activité. Je vous remercie. Bonne soirée à tous !

La séance est levée à 21 h 30.

Matthieu SCHLESINGER
Maire d'Olivet

Marie ALLAIRE
Secrétaire de séance